	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL Mirecourt Dompaire SCOT Schéma de Cohérence Territoriale SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°1.1.1**
Intitulé de l'action	**Elaborer, mettre en œuvre et évaluer la progression du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), en synergie avec l'ensemble des politiques territoriales**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique Sous-axe 1 : Stratégie globale Mesure : Coordination des démarches et outils d'aménagement et de développement vers l'objectif d'autonomie énergétique territoriale	
Référence Cit'ergie	*Mesures 1.1.1 & 5.1.4*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 1.1.1 Elaboration d'un PCAET – et 5.1.2*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD), avec délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PCAET au SM SCoT des Vosges Centrales	
Partenariats :	
ADEME, Etat, Région, Conseil Départemental	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technique : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technique : Adeline EVAIN**

Objectifs territoriaux :
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales s'est engagé sur l'objectif de l'autonomie énergétique territoriale à l'horizon 2050 avec, comme objectif intermédiaire, la couverture des consommations en énergie finale par les énergies renouvelables et de récupération de 46% à l'horizon 2030.
Contexte :
Le SM SCoT a élaboré et mis en œuvre un 1e PCET sur son territoire entre 2010 et 2015. Le SM SCoT a été candidat avec l'ensemble de ses EPCI à l'appel à projets *Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.* Une étude de planification énergétique territoriale poussée a été approfondie par le SM du SCoT, avec, en parallèle, des actions opérationnelles de transition énergétique portée par les EPCI. Des objectifs de transition énergétique ont été intégrés de façon transversale dans la révision du SCoT. La CAE et la CCMD ont délégué l'élaboration du PCAET au SM SCoT en 2018. Le SM SCoT a mis en place un observatoire pour affiner la planification énergétique territoriale à l'échelle du quartier et suivre les indicateurs du SCoT.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Elaborer le PCAET 2.0 (2019-2020)	Un projet de PCAET arrêté avant les élections
☒	☒	2. Préparer sa mise en œuvre opérationnelle post élections municipales (juin à décembre 2020)	Mise à jour des porteurs de projets (technique & politique) – préparation budgétaire, prise en compte des retours de l'Etat et de l'enquête publique. Vote du Plan Climat
☒	☒	3. Lancer la mise en œuvre opérationnelle (2021), suivre & évaluer chaque année la progression de sa mise en œuvre	Une mise en œuvre efficace et structurée pour permettre l'atteinte des objectifs
☒	☒	4. Fin 2023 : Evaluer et mettre à jour le PCAET à mi-parcours (PCAET 2.1)	Une appropriation élargie du PCAET, des premières réalisations tangibles
☒	☒	5. Fin 2026 : Faire le bilan des 6 années de mise en œuvre & réviser le PCAET (PCAET 3.0)	Une vision claire par rapport aux objectifs 2030

Cibles :
Tout acteur du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Marché élaboration Temps homme	78 000 € 1 ETP	
Action 2 Action 3 Action 4 Action 5	Temps homme	1 ETP/ EPCI	

Aides financières mobilisables :

Union Européenne (H2020), Conseil Départemental, Climaxion

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■												
Action 2		■												
Action 3			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Action 4								■						
Action 5														■

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
Impact faible	Impact faible	Impact neutre

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'actions réalisées	Niveau d'autonomie énergétique territoriale & Evolution GES
Nombre de Comités de suivi	Nombre de partenaires/personnes présents
	Nombre de services de la collectivité mobilisés Nombre de partenaires contributeurs

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°1.2.1**
Intitulé de l'action	**Présentation de l'avancement, au sein de chaque commission, des actions concernées par le Plan Climat**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique Sous-axe 2 : Gouvernance et Financement Mesure : Etendre le portage politique de la démarche	
Référence Cit'ergie	Mesure 5.1.2 Présentation de l'avancement au sein de chaque commission, des actions concernées par le Plan Climat	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Nathalie BABOUHOT / Technique : Mathieu SCHICKEL**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technique : Adeline EVAIN**
Objectifs territoriaux :	
Appropriation de la démarche de PCAET par l'ensemble des élus du territoire : maires & élus communaux, conseillers communautaires.	

Contexte :

Le SM SCoT a élaboré et mis en œuvre un 1e PCET sur son territoire entre 2010 et 2015.

Le SM SCoT a été lauréat avec l'ensemble de ses EPCI de l'appel à projets *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* en 2015. Une étude de planification énergétique territoriale poussée a été approfondie par le SM du SCoT, avec en parallèle des actions opérationnelles de transition énergétique portée par les EPCI.

Des objectifs de transition énergétique ont été intégrés de façon transversale dans la révision du SCoT.

La CAE et la CCMD ont délégué l'élaboration du PCAET au SM SCoT en 2018.

Le SM SCoT a mis en place un observatoire pour affiner la planification énergétique territoriale à l'échelle du quartier et suivre les indicateurs du SCoT.

Dans le cadre de leurs PCAET respectifs, les intercommunalités mettent en œuvre des actions touchant tous leurs domaines de compétences. L'ensemble des élus doivent être informés de cette démarche globale et transversale.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Présentation de l'avancement du Plan Climat en conférence des maires	Présentation de l'avancement de la démarche
☒	☒	2. Partage de la responsabilité des actions Climat-Air-Energie au niveau des différentes délégations	Répartition du portage de la démarche à plusieurs pour éviter l'essoufflement
☒	☒	3. Approche de chaque vice-président responsable d'une commission pour présenter les enjeux et les pistes d'actions Climat-Air-Energie sur sa thématique	Clarification des rôles et enjeux
☒	☒	4. Mise en place d'une méthodologie de travail transversale entre techniciens et élus pour intégration optimale des enjeux du Plan Climat par la Collectivité	Efficacité de mise en œuvre, intégration systématique des problématiques Climat-Air-Energie dans tous les domaines

Cibles :

Elus du territoire et par ricochet techniciens de la collectivité

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Temps homme	0.2 ETP/ EPCI	0€ (utilisation des ressources internes de la collectivité)

Aides financières mobilisables :
Néant

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre d'élus rencontrés	Nombre d'actions/ de délibérations prises en faveur du PCAET

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°1.2.2**

Intitulé de l'action	**Définir une nouvelle structuration des moyens humains liés à l'énergie**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique Sous-axe 2 : Gouvernance et Financement Mesure : Coordination et optimisation des moyens humains des collectivités pour une intégration des problématiques Climat-Air-Energie dans tous les domaines
Référence Cit'ergie	*Mesure 5.1.1*
Fiche Cit'ergie CAE	*5.1.1. AMO structuration énergie*

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE)	
Partenariats :	
Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales, Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) d'Épinal Centre Vosges	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elus : Stéphanie POIRIER / Technique : Adeline EVAIN**
Objectifs territoriaux :	
Assurer une mobilisation de la collectivité dans la durée. Rendre possible l'atteinte des objectifs fixés par la collectivité.	
Contexte :	
Pour mettre en œuvre le 1e PCET du SM SCoT sur son territoire entre 2010 et 2015, un chargé de missions Climat-Air-Energie a été embauché. Le SM SCoT a été candidat avec l'ensemble de ses EPCI à l'appel à projet *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.* Il en a suivi l'embauche de 2 chargées de missions dédiées à la transition énergétique au sein de la CAE.	

En 2018, la CAE augmente son périmètre de 36 à 78 communes. Un chargé de mission dédié à l'accompagnement des projets EnR a été recruté au SM du SCoT et une ambassadrice Mobilité mutualisée entre la CAE et la CCMD.

En 2019, 2 autres ETP sont venus complétés l'équipe de la CAE sur la mobilité pour travailler sur la location longue durée de vélo électrique (VILVOLT) et la définition d'un schéma cyclable.

Les objectifs d'autonomie énergétique adoptés dans le SCoT, la création d'une Maison de l'Habitat, le lancement de la CAE dans CIT'ERGIE en 2019 et la création de la SEM fin 2020 incitent les élus à engager une réflexion sur la structuration des moyens humains intégrant l'ensemble des moyens déployés sur le territoire y compris celle des partenaires que sont le SM SCoT et l'ALEC.

CAE		**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒		1. Lancement d'une AMO pour structurer les moyens humains en fonction des objectifs de transition énergétique fixés par les élus du territoire et les besoins de la collectivité	Obtenir un regard extérieur sur le calibrage des moyens humains en vue de rendre possible l'atteinte des objectifs (action initiée en 2019)
☒		2. Proposition aux élus de la nouvelle organisation, notamment dans le cadre de la construction de la future Maison de l'habitat	Appropriation de la nouvelle organisation par les élus pour un tandem efficace techniciens/élus
☒		3. Création de postes & recrutement (le cas échéant)	Compléter l'équipe actuelle et positionner les personnes là où leur intervention est la plus efficiente
☒		4. Bilan du nouveau fonctionnement et réajustement le cas échéant	Amélioration continue du fonctionnement des équipes

Cibles :

Elus du territoire et par ricochet techniciens de la collectivité/des structures partenariales

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Ingénierie interne Recrutement d'un BE extérieur pour l'AMO	0.2 ETP pour ingénierie interne	- utilisation des ressources internes de la collectivité - AMO 25 000€ HT

Aides financières mobilisables :

Accompagnement CDC

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Production d'un organigramme fonctionnel des missions liées au Plan Climat	Clarté du fonctionnement pour les divers publics cibles

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°1.2.2**
Intitulé de l'action	**Définir une nouvelle structuration des moyens humains liés à l'énergie**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique Sous-axe 2 : Gouvernance et Financement Mesure : Coordination et optimisation des moyens humains des collectivités pour une intégration des problématiques Climat-Air-Energie dans tous les domaines	
Référence Cit'ergie	*Mesure 5.1.1*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
ADEME, Région	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Nathalie BABOUHOT / Technique : Mathieu SCHICKEL**
Objectifs territoriaux :	
Assurer une mobilisation de la collectivité dans la durée. Rendre possible l'atteinte des objectifs fixés par la collectivité.	
Contexte :	
Pour mettre en œuvre le 1e PCET du SM SCoT sur son territoire entre 2010 et 2015, un chargé de missions Climat-Air-Energie a été embauché. Le SM SCoT a été candidat avec l'ensemble de ses EPCI à l'appel à projet *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.* Il en a suivi l'embauche d'un chargé de missions au sein de la CC de Dompaire. En 2018, la CC de Mirecourt fusionne avec la CC de Dompaire. Un chargé de mission dédié à l'accompagnement des projets EnR a été recruté au SM du SCoT et une ambassadrice Mobilité mutualisée entre la CAE et la CCMD.	

Fin 2019, la collectivité initie la réflexion du renfort de moyens pour porter l'ensemble des actions identifiées dans le cadre du Plan Climat.

	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
	☒	1. Candidater à l'appel à projet CIT'ERGIE de l'ADEME	S'engager dans une démarche transversale de structuration de la collectivité en faveur du Climat, de l'Air et de l'Energie
	☒	2. Recruter un Animateur de la démarche et un référent CIT'ERGIE pour suivre la démarche	Instaurer un référent de la démarche et se faire accompagner
	☒	3. Engager la collectivité dans CIT'ERGIE (état des lieux pour estimer le potentiel de progression de la collectivité)	Evaluer le niveau d'avancement de la collectivité
	☒	4. Mise en place d'une méthodologie de travail interne à la Collectivité pour le suivi des dossiers liés au Plan Climat	Efficacité de mise en œuvre, intégration des problématiques Climat-Air-Energie dans tous les domaines et priorisation des actions

Cibles :

Elus du territoire et techniciens de la collectivité

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Temps homme	1 ETP	140 k€ subventionné à 90%

Aides financières mobilisables :

Climaxion, Appel à projet Citer'gie

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Recevabilité du dossier de candidature	Recevabilité du dossier de candidature
Embauche d'un ETP dédié	
Engagement dans la démarche CIT'ERGIE	Niveau de la collectivité par rapport au label en 2026

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagnement/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°1.2.3**
Intitulé de l'action	**Permettre une meilleure lecture des dépenses et recettes liées à l'énergie par la mise en place d'une comptabilité analytique (fonctionnement, investissement, recettes)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique Sous-axe 2 : Gouvernance et Financement Mesure : Affectation des économies réalisées et nouvelles ressources aux actions de transition énergétique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 5.2.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*5.2.1 Permettre une meilleure lecture des dépenses et recettes liées à l'énergie par la mise en place d'une comptabilité analytique*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
Néant	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Véronique MARCOT / Technique : Jean-François LECOMTE**
CCMD	**Elu : Nathalie BABOUHOT / Technique : Mathieu SCHICKEL**

Objectifs territoriaux :
Identifier les dépenses et les recettes de la collectivité pour connaitre le budget dédié aux enjeux Climat Air Energie Assurer une mobilisation de la collectivité dans la durée
Contexte :
Actuellement, les collectivités ne sont pas en mesure d'identifier les recettes et dépenses liées à la transition écologique. L'objectif est d'identifier ces données afin d'élaborer une stratégie d'amélioration continue et potentiellement de réinvestissement.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Identifier l'ensemble des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité liés aux transitions (eau, déchets, énergie : sur le patrimoine bâti et les équipements de la collectivité, mais aussi au niveau des transports, de la fiscalité liée à la production d'énergies renouvelables) mais aussi au niveau des subventions obtenues liées à la planification territoriale (en lien avec le PCAET)	Travailler avec l'ensemble des services sur la problématique
☒	☒	2. Mettre en place un suivi analytique de ces recettes et dépenses	Acter une méthode comptable pérenne pour systématiser le calcul des bénéfices et dépenses aux enjeux Climat Air Energie
☒	☒	3. Etablir un premier bilan comptable et en tirer les premières conclusions	Avoir une vision transversale sur le bilan économique aux enjeux climat air énergie.

Cibles :

Elus du territoire et techniciens de la collectivité

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Temps homme	0.2 ETP (répartis entre plusieurs agents et élus)	0€

Aides financières mobilisables :

Néant

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Mise en place d'une comptabilité analytique du budget lié à l'énergie	Réalisation d'un bilan
Fléchage de crédits liés à la transition énergétique	% d'augmentation du budget lié à la transition énergétique à nuancer

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°1.3.1**
Intitulé de l'action	**Structurer la stratégie de communication dédiée à l'objectif d'autonomie énergétique territoriale**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique Sous-axe 3 : Communication et concertation Mesure : Intégrer la stratégie d'autonomie énergétique territoriale dans le plan de communication des collectivités	
Référence Mesure Cit'ergie	6.1.3	
Fiche Cit'ergie CAE	Fiche Cit'ergie 6.1.3 : Réaliser un plan de communication global intégrant les enjeux Climat Air Energie	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE)	
Partenariats :	
Département des Vosges (JE VOIS LA VIE EN VOSGES), ADEME/Région Grand Est (CLIMAXION)	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technique : Isabelle VAIREL**
Objectifs territoriaux :	
Intégrer à la stratégie de communication du territoire la transition Air-Climat-Energie territoriale et l'objectif d'autonomie énergétique territoriale	
Contexte :	
Le 1e PCET mise en œuvre par le SM SCoT depuis 2011 intégrait une stratégie de communication déclinée sur divers supports (newsletter, panneaux d'exposition, évènementiel, vidéos...). Plusieurs entités en lien avec la transition énergétique ont leur entité graphique et leurs propres vecteurs et canaux de communication (l'ALEC, le SM SCoT, la Région et l'ADEME avec CLIMAXION, l'Espace Info Energie, TEPCV, TEPOS…). Le particulier ne sait plus où regarder dans tout l'éventail de marques et logos.	

En 2018, la CAE créait la marque de territoire « Epinal, la belle image ». L'idée serait que le marketing territorial de la CAE intègre cette nouvelle dimension pour montrer que c'est une composante totalement intégrée du territoire.

De plus, plusieurs actions de communication (évènementiel, conférences, etc.) sont menées sur le territoire. La collectivité peut avoir un rôle à jouer dans la structuration et le relais de ces actions pour toucher un public plus vaste.

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒		1. Etat des lieux & analyse de l'existant 2. Proposition de stratégie de communication en lien avec la marque « Épinal la Belle Image », avec la proposition d'une signature graphique pour montrer que l'action appartient au Plan Climat 3. Mise en œuvre de la stratégie	Rendre plus lisible la vision territoriale et le changement de pratiques pour s'inscrire sur la trajectoire de l'autonomie énergétique territoriale, donner envie, aider à se projeter pour accompagner le changement : comment vit-on dans un territoire à énergie positive ? quelles sont les nouvelles habitudes à adopter ? qu'abandonne-t-on ? que gagne-t-on ?

Cibles :

Tout citoyen du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Temps homme & budget	A définir	Fonction d'une prestation internalisée ou externalisée

Aides financières mobilisables :

ADEME

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Rapport de stratégie marketing & charte graphique associée	Nombre de services, de partenaires, de manifestations s'inscrivant sous l'égide de la signature graphique
Nombre d'actions de communication en lien avec le Plan Climat	Nombre de personnes touchées

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°1.3.2**
Intitulé de l'action	**Mettre en place et animer des actions de sensibilisation, d'acculturation et de formation**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique Sous-axe 3 : Communication et concertation Mesure : Proposer un cycle d'information aux élus et à certains partenaires ciblés	
Référence Cit'ergie	*Mesure 5.1.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche Cit'ergie 5.1.3 Mettre en place et animer des actions de sensibilisation, d'acculturation et de formation*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
SCoT des Vosges centrales, ADEME, Etat, Région, AMV & Conseil Départemental (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technique : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technique : Adeline EVAIN**
Objectifs territoriaux :	
S'enrichir de l'expérience d'autres territoires, favoriser la mise en réseau des acteurs territoriaux, maintenir le territoire informé des dernières avancées en termes de transition	
Contexte :	

Depuis 2011, le SM SCoT organise des cycles de conférences et voyages d'études sur l'ensemble des domaines liés à la transition énergétique territoriale : http://www.scot-vosges-centrales.fr/page/Conf%E9rences-37.html. Dans le cadre de leurs programmes respectifs TEPCV, la Communauté d'Agglomération d'Épinal et le SCoT ont poursuivi ces actions de sensibilisation. Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération d'Épinal a mis en place les Collations de la Transition.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Déterminer les thématiques à cibler annuellement, en fonction de l'actualité, des politiques transversales et des besoins identifiés sur le terrain.	Sensibiliser les élus, DGS, secrétaires de mairies, services techniques des communes et partenaires de la CAE aux thématiques en lien avec la transition énergétique
☒	☒	2. Poursuivre la mise en œuvre (2020) à un rythme trimestriel	
☒	☒	3. Fin de chaque année : établir le bilan des actions et programmer le cycle suivant	

Cibles :

Elus, DGS, secrétaires de mairies, services techniques des communes et partenaires des collectivités

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	0.1 ETP	
Action 2	Prestations Et animations	4000	
Action 3	Temps homme		

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre d'actions réalisées	Nombre de partenaires/personnes présent(e)s
	Nombre de services de la collectivité mobilisés Nombre de partenaires contributeurs

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°1.3.3**
Intitulé de l'action	**Animer le "réseau Énergie Vosges Centrales" et l'ouvrir à d'autres réseaux**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 1 : Structuration des collectivités à la hauteur du défi climatique Sous-axe 3 : Communication et concertation Mesure : Concertation multipartenariale	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.1.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche Cit'ergie 6.1.2 Participer au réseau Energie Vosges*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Syndicat du SCoT des Vosges centrales	
Partenariats :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt Dompaire (CCMD), ALEC, ATD 88, CAUE, PETR Epinal Cœur des Vosges, Région, Conseil Départemental (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
SCoT	**Technique : Fanny MEYNIEU**
Objectifs territoriaux :	
Coordonner le réseau d'acteurs et encourager l'échange entre partenaires	
Contexte :	
Nombre d'acteurs accompagnent les collectivités pour encourager la transition énergétique du patrimoine public. Aucune instance ne permettait une mise en réseau des moyens techniques déployés sur le territoire.	

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Organisation de visites de terrain et de réunions d'échange informel sur les projets en cours	Optimiser l'accompagnement à partir de retours terrain, faire monter en compétence les agents

Cibles :

Techniciens (AMO) de collectivités

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	0.1 ETP	

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Action 1							

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de réunions réalisées	Nombre de participants

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL alec Agence Locale de l'Energie et du Climat EPINAL - CENTRE VOSGES	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.1.1**
Intitulé de l'action	**Accompagner les bons gestes au quotidien et à la maison (Conseil Info Energie et Défi Déclics)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 1 : Mobilisation de la société civile Mesure : Sensibiliser et inciter les citoyens à un changement de comportement	
Référence Cit'ergie	*Mesures 6.5.4 & 6.5.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.2/6.5.4. Soutenir les actions menées par l'ALEC*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), ALEC Épinal Centre Vosges	
Partenariats :	
Conseil Départemental (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Roger ALEMANI / Technique : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales s'est engagé sur l'objectif de baisser les consommations énergétiques de 35% à l'horizon 2030 par rapport à 2012. Le Plan Climat fixe un objectif de -29% à ces mêmes échéances sur le secteur résidentiel (dont -9% en termes de sobriété énergétique).	
Contexte :	
Un Espace Info Energie existe depuis les années 2000 sur Épinal pour apporter un conseil de base sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables et la sobriété énergétique. Il s'agit à présent d'initier des animations originales pour toucher un public plus large au changement de comportement. L'objectif en termes de sobriété énergétique reviendrait à généraliser le concept de Familles à Énergie Positive à l'ensemble des	

foyers d'ici 2030. L'arrivée des compteurs intelligents et l'arrivée d'applications smartphone pour coacher les consommateurs vers la sobriété énergétique peut contribuer à cette progression.

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒		1. Soutenir les actions d'animation menées par l'ALEC, dont la Marche Gourmande de l'Énergie.	Sensibiliser les habitants à la transition écologique
☒		2. Soutenir le Défi Déclics coordonné par l'ALEC	Inciter les habitants du territoire au changement de comportement
☒		3. Proposer des animations grand public complémentaires au cours des 2 salons spinaliens	Faire connaître les initiatives et les bonnes pratiques
		L'action sous-jacente à l'ensemble de ces actions est la participation financière et pratique aux actions.	

Cibles :

Habitants du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	0.1 ETP	
Action 2	Prestations Et animations	1000 €	
Action 3	Temps homme Animations	0.1 ETP 2000 €	

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
FORT	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre de participants aux animations	Nombre de personnes présentes
Nombre de contacts EIE	Nombre de partenaires contributeurs
Nombre de familles participant au Défi Déclics	

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.1.2**
Intitulé de l'action	**Sensibiliser les habitants sur une prise en compte globale de la qualité de l'air**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 1 : Mobilisation de la société civile Mesure : Sensibiliser et inciter les citoyens à un changement de comportement	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.2 Sensibiliser les habitants à la prise en compte globale de la qualité de l'air*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE)	
Partenariats :	
ALEC Épinal Centre Vosges, Maison de l'Environnement et du Développement Durable, ATMO Grand Est, ADEME nationale	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elus : Philippe REMY / Techniciens : Karine LEGRAND**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales s'est engagé sur le maintien de la qualité de l'air du territoire et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.	
Contexte :	
En 2018, la qualité de l'air est globalement bonne sur l'ensemble du territoire du SCoT, 67% des journées (244 jours) présentent une bonne qualité de l'air. En 2018, un seul jour a affiché une qualité de l'air mauvaise sur le périmètre. CLS : crée des environnements favorables à la santé	

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒		1. Identifier de façon empirique le mode de sensibilisation adapté pour cibler le grand public à la thématique de la Qualité de l'Air. 2. Suivre des ménages pour identifier les pratiques les plus courantes et identifier les messages les plus adaptés 3. Permettre l'information du public sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur au sein de l'habitat Sensibilisation aux dangers du radon (CLS) / Relayer le dispositif Intair'Agir dans l'habitat (CLS) 4. Accompagner les habitants lors des démarches de rénovation de l'habitat en vue de concilier économies d'énergie et renouvellement de l'air 5. Proposer des animations grand public : Réseau Sentinelle : Prévenir les allergies aux Pollens / Ateliers Moins de polluants = plus de santé/les produits d'entretien (CLS) 6. Proposer un évènement avec les partenaires locaux pour faciliter la diffusion de l'information	Mettre en place **des outils de sensibilisation** dans l'objectif d'une **meilleure compréhension des enjeux de la qualité de l'air intérieur** Inciter les habitants du territoire au changement de comportement Faire connaître les initiatives et les bonnes pratiques

Cibles :

Habitants du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	0.25 ETP	
Action 2	Prestations Et animations	500 €	
Action 3			

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														
Action 5														

	Action 6														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
NEUTRE	FORT	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre de participants aux animations	Nombre de personnes présentes
	Nombre de partenaires contributeurs

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.1.3**
Intitulé de l'action	**Créer une synergie avec les acteurs citoyens au niveau local**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 1 : Mobilisation de la société civile Mesure : Mieux associer les citoyens aux actions du Plan Climat	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 2.1.3 Mobiliser la société civile*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
Conseil Départemental (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technique : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technicien : Adeline EVAIN**
Objectifs territoriaux :	
Coopérer avec la société civile et le conseil de développement de la CAE pour s'engager vers un territoire à énergie positive en 2050 et 46% d'autonomie énergétique en 2030.	
Contexte :	
Plusieurs groupes citoyens se mobilisent sur le territoire sur les modèles des « Villes et villages en transition », « centrales solaires citoyennes », des CIGALES, etc. Des associations, centre sociaux, comités de quartiers	

historiques se questionnent et portent des actions sur les transitions, écologiques, énergétique, sociales... Des espaces de dialogue naissent et les initiatives se multiplient. Le manque de liens entre les initiatives publiques et citoyennes crée un climat de méfiance et les forces vives du territoire tendent à s'essouffler. Il s'agit de réunir ces acteurs pour avancer ensemble vers un objectif commun en complémentarité et dans l'écoute réciproque.

Le département des Vosges a déjà fait un premier travail de recensement et d'animation à travers le réseau Ter'O, la plateforme d'éducation à l'environnement. Le SCoT des Vosges centrales et la ville d'Épinal sollicitent déjà les associations sur les actions pour la biodiversité et le développement des énergies renouvelables. Le Pôle EcoTer en mobilise aussi autour de l'économie circulaire…

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒	☒ ☒	1. Identifier les organismes susceptibles de constituer d'être mobilisés. 2. Construire avec eux un programme de concertation et de 1ères actions susceptibles de répondre aux besoins réciproques des acteurs publics et citoyens	Construire plus de liens entre les groupes citoyens mobilisés et les collectivités pour faciliter la connaissance réciproque des actions menées et concrétiser des réalisations communes en faveur de la transition Climat-Air-Energie du territoire

Cibles :

Citoyens engagés (associations, groupes d'investissement, etc.)

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2	Temps homme	0.2 ETP	Logiciel d'appui pour la mobilisation

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■												
Action 2		■	■	■										

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre de rencontres réalisées	Nombre de partenaires/personnes présent(e)s
Nombre d'actions réalisées	

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.1.4**
Intitulé de l'action	**Accompagner la reconversion et l'insertion professionnelle et la création d'activités liées à la transition écologique**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 1 : Mobilisation de la société civile Mesure : Mieux associer les citoyens aux actions du Plan Climat	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.1 Accompagner la reconversion et l'insertion professionnelle par la création d'emploi liée à la transition énergétique*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée des Vosges (TZCLD 88)	
Partenariats :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Fondation ZOEIN, services de l'Etat, ATD Quart Monde, Secours catholique, Emmaüs, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Cédric HAXAIRE / Technicien : Carine DELASSAUX**
Objectifs territoriaux :	
Favoriser la création d'emplois et l'insertion sociale liées à la transition écologique et énergétique	
Contexte :	
L'association TZCLD a pour objet l'expérimentation au sein de territoires pilotes (dont plusieurs communes de la CAE) de la création d'emplois et d'insertion sociale à partir du concept de « revenu de transition écologique » développé par Sophie SWATON de l'Université de Lausanne (fondatrice de la fondation ZOEIN). L'Etat pourrait soutenir l'initiative en désignant le Lauréat l'association Territoire Zéro Chômage Longue Durée 88 de son prochain appel à projets visant à accompagner l'expérimentation par un soutien financier pour la création d'Entreprises à But d'Emploi (EBE).	

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒		1. Emploi d'un stagiaire pour développer le concept et accompagner les premiers travaux de l'association et soutenir la candidature de (TZCLD88) pour la création de premières EBE 2. Mise en place d'une thèse sous forme de recherche-action pour approfondir le concept par l'expérimentation 3. Evaluer le projet et pérenniser la démarche	Conforter la démarche initiée par l'association et tester le concept par des premières initiatives concrètes

Cibles :

Personnes Privées Durablement d'Emploi

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	1.2 ETP	A préciser
Action 2	Temps homme	1.2 ETP	A préciser
Action 3	A préciser	A préciser	A préciser

Aides financières mobilisables :

Etat, fondation ZOEIN, …

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■												
Action 2			■	■	■	■	■	■						
Action 3		■		■		■		■	■	■	■	■	■	■

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre d'EBE créées	Nombre de partenaires/personnes présent(e)s
Nombre d'emplois créés	Type de contrats proposés et analyse du « turn over »

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.2.1**
Intitulé de l'action	**Faire des opérations exemplaires de rénovation ou de construction de bâtiment des chantiers-école pour les artisans, les élus et les maîtres d'œuvre**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 2 : Coopération avec le monde de l'éducation et de la formation Mesure : Travailler avec les organismes formateurs pour une montée en compétences sur les thématiques Climat-Air-Energie (secteurs BTP, artisans, formations agricoles, etc.)	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.4*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.4 Faire des opérations exemplaires de rénovation ou de construction de bâtiment des chantiers-école pour les artisans, les élus et les maîtres d'œuvre*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :			
CAPEB et FFB			
Partenariats :			
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Réseau Énergie Vosges (action 1.3.3), CAUE			
Référent EPCI de l'action :			
CAE	**Technicien : Adrien LAROQUE**		
Objectifs territoriaux :			
Faire monter en compétence les acteurs du bâtiment pour garantir un niveau de performance des opérations			
Contexte :			
CAE		**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**

☒ ☒ ☒ ☒		1. Identifier les chantiers intégrant des niveaux de performance suffisants pour envisager une formation 2. Construire la formation 3. Sensibiliser et former dans le cadre de chantiers école 4. Evaluer et pérenniser la démarche 5. Référencer des chantiers avec groupement d'artisans efficients	Faire évoluer les pratiques pour l'AMO, la maîtrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage

Cibles :

Artisans intervenant sur le territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1, 2 et 4	Temps homme	0.25 ETP	
Action 3	Prestations Et animations	3000 €	
Action 5	Temps homme	0.1 ETP	

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1		■												
Action 2			■	■										
Action 3						■		■						
Action 4										■	■	■	■	■

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de chantiers-écoles réalisés	Nombre de personnes formées et sensibilisés
	Nombre de nouvelles opérations de rénovation prenant en compte la performance énergétique

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.2.2**
Intitulé de l'action	**Renforcer le lien entre collectivités et établissements agricoles**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 2 : Coopération avec le monde de l'éducation et de la formation Mesure : Créer des partenariats avec les établissements d'enseignement professionnel sur les thématiques Climat Air Energie	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.3*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-Chênes, INRA Mirecourt, CFPPA, lycée Agricole de Mirecourt, LEAP de Harol, Conseil Départemental (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technique : Florian MERLIN**
Objectifs territoriaux :	
Sensibiliser les étudiants de l'enseignement professionnel	
Contexte :	
La Communauté de Communes Mirecourt Dompaire souhaite renforcer les partenariats avec les établissements professionnels du territoire intercommunal afin de sensibiliser les étudiants des écoles d'enseignement supérieur et professionnel aux bonnes pratiques professionnelles en termes d'économie d'énergie, d'eau et de qualité de l'air.	

CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒	1. Identifier de façon empirique le mode de sensibilisation adapté pour cibler le public d'enseignement professionnel et agricole à la thématique climat et énergie. 2. Poursuivre les animations en milieu professionnel 3. Faciliter la diffusion des bonnes pratiques dans le milieu professionnel grâce aux étudiants	Mettre en place des outils de sensibilisation dans l'objectif d'une meilleure compréhension des enjeux climatiques et énergétiques Faire connaître les initiatives et les bonnes pratiques

Cibles :

Scolaires, enseignants, habitants du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 et 2	Temps homme	0.25 ETP	
Action 3	Prestations Et animations	3000 €	

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■												
Action 2		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Action 3		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de participants aux animations	Nombre de personnes présentes

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.2.3**
Intitulé de l'action	**Multiplier les actions auprès des scolaires/jeunes afin de les sensibiliser au changement climatique et à la qualité de l'air**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 2 : Coopération avec le monde de l'éducation et de la formation Mesure : Créer des partenariats avec les établissements scolaires sur les thématiques Climat Air Energie	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.3 Déployer le programme « Watty à l'école »*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
ALEC Épinal Centre Vosges, Maison de l'Environnement et du Développement Durable de la ville d'Épinal, Département des Vosges (Plan VASTE), ATMO Grand Est, ADEME nationale, Inspection d'académie, CAPEB, …	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technique : Sophie ANTOINE**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technique : Adeline EVAIN**
Objectifs territoriaux :	
Sensibiliser le public scolaire aux écogestes et à la qualité de l'air intérieur	

Contexte :

La Communauté d'Agglomération a lancé en 2016 un Défi Ecoles à Energie Positive afin de sensibiliser les élèves des écoles primaires du territoire, et indirectement leurs familles, aux bonnes pratiques en termes d'économies d'énergie, d'eau et de qualité de l'air intérieur. Afin de proposer une animation alternative aux défis dans les écoles et assurer une continuité auprès du jeune public, la CA d'Epinal a décidé de déployer le programme « Watty à l'école ».

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Identifier de façon empirique le mode de sensibilisation adapté pour cibler le public scolaire.	Mettre en place des outils de sensibilisation dans l'objectif d'une meilleure compréhension des enjeux climatiques
☒	☒	2. Déployer le dispositif et poursuivre les animations en milieu scolaire	Inciter les habitants du territoire au changement de comportement
☒	☒	3. Faciliter la diffusion des bonnes pratiques dans les familles grâce aux élèves	Faire connaître les initiatives et les bonnes pratiques

Cibles :

Scolaires, enseignants, habitants du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1, 2 et 4	Temps homme	0.25 ETP	
Action 2 et 3	Prestations Et animations	6000€HT/an	

Aides financières mobilisables :

CEE

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
MODERE	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre de participants aux animations	Nombre de personnes présentes
Nombres d'élèves au Défi Ecoles	400/an sur la CA Epinal dès 2021

	ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.3.1**
Intitulé de l'action	**Déployer une stratégie de prévention en collaboration avec les services publics des risques pour la santé**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 3 : Coopération avec le service public Mesure : Accompagner les personnes les plus fragiles et sensibles face au changement climatique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.2 Impliquer le CHED*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Epinal et Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	
Partenariats :	
Communes, CCAS, Département, CAF, hôpitaux, réseaux médico-sociaux (assistants sociaux, médecins, aides à domicile, infirmiers, pharmaciens, etc.), EPHAD, écoles, associations etc.	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Françoise VIDAL / Technique : Magalie ROBERT/Sophie ANTOINE**
CAE	**Elu : Philippe REMY / Technique : Karine LEGRAND**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	

Contexte :
Avec le changement climatique, on s'attend à une augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des canicules. L'enjeu pour les collectivités est de favoriser le bien-être des habitants et de leurs agents en adaptant les réponses en cas de situations spécifiques: - Lors d'épisodes de canicules fragilisant d'autant plus les personnes les plus sensibles. - l'exposition à des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants tels que les perturbateurs endocriniens. Ils ont des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine. Ils se retrouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante (cosmétiques, alimentation, plastiques…) et dans différents milieux (air, eau, sol). pour répondre à cet enjeu, des outils / acteurs sont disponibles et peuvent être mobilisés (campagne de prévention, équipe citoyenne…) En s'appuyant sur les acteurs du Contrat Local de Santé (plus particulièrement dans les axes Créer un environnement favorable à la santé et Prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement), des démarches peuvent être construites et déployées pour accompagner les collectivités

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒ ☒	☒ ☒ ☒ ☒	**Lors d'épisode caniculaire :** 1. S'appuyer sur les groupes de travail du CLS pour définir les besoins complémentaires et accompagner les démarches existantes 2. Soutenir le réseau Mona Lisa en termes de repérage actif des personnes sensibles et de prise en charge des personnes les plus sensibles 3. Sensibiliser à la conduite à tenir en cas de canicule : a. Définition de mesures lors des épisodes de chaleur, notamment en cas d'alerte déclenchée par le Préfet : relayer les campagnes nationales de prévention et les messages d'alerte b. Mise en place d'animations sensibilisant à la conduite à tenir lors de manifestations : villages du bien vieillir, salons, … 4. Proposer des solutions en période de canicule a. Répertorier les lieux publics (ou équivalents) rafraîchis b. Etablir une cartographie de ces lieux et la diffuser c. Réflexion sur les actions à mener sur les communes où il n'existe pas de lieux rafraichis d. Distribution de kits « canicule » (brumisateurs réutilisables	i. Etre en mesure de pouvoir identifier et accompagner les personnes les plus sensibles au changement climatique ii. Informer sur la conduite à tenir en cas de canicule iii. Proposer des solutions iv. Montrer l'exemple

		notamment) aux personnes âgées et bébés via les CCAS et communes 5. Etudier les adaptations à mettre en œuvre pour les agents des communes et EPCI en cas de canicule (lieux rafraichis, points d'eau…) **Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens en lien avec le CHED** **6.** Elaboration de la communication à travers les affiches et livrets Ateliers pratiques (Fabrication de produits d'entretiens)	Engager des professionnels des structures hospitalières et communautaires et professionnels libéraux pour relayer auprès du public la sensibilisation aux produits contenant des perturbateurs

Cibles :

Seniors du territoire, communes, agents

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 et 2	TEMPS HOMME	10j /an (CLS)	
Action 3 a	communication		
Action 3 b	Petits équipements TEMPS HOMME	A définir A définir	
Action 4 a, b	TEMPS HOMME	1 emploi civique	
Action 4 c	TEMPS HOMME	20 j/an	
Action 4 d	Petits équipements	A définir selon la population ciblée	
Action 5	TEMPS HOMME Equipements	A définir A définir	
Action 6	TEMPS Homme	A définir	

Aides financières mobilisables :

Contrat local de santé (CLS)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														

Action 3 a														
Action 3 b														
Action 4 a et b														
Action 4 c et d														
Action 5														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'actions réalisées	Nombre de lieux répertoriés
Nombre d'acteurs en lien avec les personnes mobilisées sensibilisées	Nombre de communes sans lieux répertoriés

	ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.1**
Intitulé de l'action	**Participer à la structuration des filières agricoles en vue de développer les circuits courts et rapprocher les agriculteurs des consommateurs**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durables	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.4.1 Participer à la structuration des filières agricoles en vue de développer les circuits courts et rapprocher les agriculteurs des consommateurs*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, Communauté d'Agglomération d'Épinal	
Partenariats :	
Conseil Départemental des Vosges (Plan VASTE, via la plateforme Agrilocal et le site « mon panier local »), Chambre d'agriculture des Vosges, Groupement des Agriculteurs Biologiques des Vosges, PETR Épinal Cœur des Vosges et PETR Plaine des Vosges, Pôle Eco-Ter	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Sophie ANTOINE**
CAE	**Elu : Véronique MARCOT / Technicien : Gaëtan DELANGLE**

Objectifs territoriaux :

En référence aux orientations approuvées en 2019, le SCoT incite les collectivités à travailler sur les espaces de transition entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles. Plus précisément, les collectivités locales sont incitées à soutenir et pérenniser les projets agricoles ou sylvicoles à haute valeur ajoutée :

> Poursuivre leurs réflexions sur la pérennisation des espaces agricoles, sylvicoles et naturels au moyen des outils fonciers comme par exemple la zone agricole protégée et périmètre de protection et de mise en valeur ou les espaces agricoles et naturels périurbains.

> Développer une dynamique de projet visant à renforcer les filières agricoles et sylvicoles privilégiant la proximité de la zone urbaine (ex : circuits courts alimentaires, marchés fermiers, etc.).

Contexte :

On note une évolution structurelle des exploitations agricoles qui se poursuit depuis plusieurs dizaines d'années. Les unités sont ainsi de moins en moins nombreuses mais de plus en plus importantes (surface, cheptel). Cette transformation est notamment due aux évolutions technologiques (mécanisation, automatisation). Cependant, ces dernières semblent aujourd'hui atteindre leurs limites en termes de réduction du travail généré, avec un nombre moyen d'UTA qui repart à la hausse.

La **pyramide des âges est relativement déséquilibrée**, avec **50% des exploitants professionnels âgés de 50 ans et plus**. Le renouvellement des générations risque donc d'être relativement impactant pour le territoire (départs en retraite massifs, nombreuses installations ou restructurations d'exploitations…).

L'activité agricole du territoire est relativement **variée**, tout en restant **majoritairement tournée vers l'élevage bovin**. Une part importante des cultures est vouée à **l'autoconsommation pour l'alimentation du bétail**, notamment le maïs (ensilage) et une partie de l'orge.

La **transformation des produits agricoles est peu développée** sur le secteur et la commercialisation passe généralement par des **circuits « longs ».**

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒	☒ ☒	1. Recenser tous les outils agricoles structurants existants ou en projet sur le territoire : SCIC, ETA, etc. 2. Revoir l'étude de faisabilité de la chambre d'agriculture sur les terres agricoles	

Cibles :

Agriculteurs existants ou en devenir et tout acteur du milieu agricole

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	1 ETP la 1ère Année Au moins 2 ETP les années suivantes	
Action 2			
Action 3			
Action 4			

Aides financières mobilisables :

Union Européenne, Conseil Départemental

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Réalisation de l'inventaire	Contribution à la création de nouvelles filières courtes, au maintien, à la valorisation de filières existantes
Réalisation l'étude de faisabilité	

	ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.2**
Intitulé de l'action	**Maintenir et restaurer les zones humides et préserver les prairies permanentes sur les lits majeurs** **(notamment acquisition d'une zone humide à Badménil pour assurer cette rotation)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durables	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 3.3.4 Maintenir et restaurer les zones humides et préserver les prairies permanentes sur les lits majeurs*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire et Communauté d'Agglomération d'Épinal	
Partenariats :	
EPCI, Chambre d'agriculture, VNE, Agence de l'eau, VNF, AFB (agence départementale d'Épinal), réseau Natura 2000, EPTB Meurthe & Madon, SM SCoT des Vosges Centrales, Conseil Départemental des Vosges	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Gérard GREPINET / Technicien : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Eric GARION / Technicien : Yohann VATAGEOT**
Objectifs territoriaux :	

Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.

Contexte :

L'agriculture est un secteur particulièrement concerné et déjà touché par les dérèglements climatiques. Les perspectives sur le territoire vont vers un accroissement des périodes de sécheresse et une augmentation des températures, entrainant un plafonnement voire une baisse des rendements.

Le maintien des zones humides est une des réponses permettant de contribuer à la limitation des effets de la sécheresse sur le territoire et de renforcer la résilience de l'activité agricole et de la biodiversité.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒ ☒	☒ ☒ ☒ ☒	1. Recensement et suivi des zones humides et de leurs états sur l'ensemble du territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire : ONF, VNE, VNF, agriculteurs, AFB, etc. 2. Mettre en place une communication autour des zones humides et prairies permanentes : rôle dans l'écosystème, enjeux, dangers, etc. à l'attention de différents publics : élus, agents, agriculteurs, exploitants forestiers, etc. 3. Définition en concertation d'un plan d'actions de préservation et de restauration : a. Maintenir ces milieux en zone naturelles dans les PLU et dans le SCoT b. Rédaction concertée d'un cahier des charges de gestion des zones humides par les agriculteurs et les forestiers c. Etc. 4. Acquisition de zones humides pour les préserver	i. Identifier dès 2020 les zones à très forts enjeux sur le territoire ii. Permettre à l'ensemble des acteurs concernés d'appréhender la problématique autour des zones humides iii. Dès 2021, agir pour préserver de manière concrète les zones humides

Cibles :

Agriculteurs, exploitants forestiers, communes, collectivités

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépenses	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Etude		
Action 2	Homme-temps		

	Action 3				
	Action 4	Acquisition			

Aides financières mobilisables :
Agence de l'eau, Union européenne…

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	OUI

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de zones humides suivies	Surface de zones humides sur le territoire
Nombre de communication autour des zones humides	
Nombre de zones humides faisant l'objet d'une action de préservation	

	ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.3**
Intitulé de l'action	**Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles et d'élevage pour optimiser la gestion de l'eau**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durables
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.1*
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 3.3.4 Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles et d'élevage pour optimiser la gestion de l'eau*

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, Communauté d'Agglomération d'Épinal	
Partenariats :	
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA), chambre d'agriculture, agence de l'eau, Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), Conseil Départemental (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Denis BASTIEN / Technicien : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Frédéric DULOT/ Technicien : Céline BREGIER**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	

Contexte :
L'agriculture est un secteur particulièrement concerné et déjà touché par les dérèglements climatiques. Les perspectives sur le territoire vont vers un accroissement des périodes de sécheresse et une augmentation des températures, entrainant un plafonnement voire une baisse des rendements. La modification des pratiques culturales est un enjeu majeur de résilience économique mais également d'adaptation de l'ensemble des deux bassins versants.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	4. Sensibiliser les agriculteurs aux changements climatiques et aux différentes pratiques culturales existantes et leurs avantages : a. Organisation de sessions thématiques b. Organisation de visites de fermes « exemplaires »	- Permettre à tous les acteurs du monde agricole de prendre la mesure de l'impact du changement climatique sur son activité à court/moyen terme
☒	☒	5. Diffuser les savoirs et techniques permettant d'améliorer la résilience de l'agriculture au manque d'eau au sein des lycées agricoles	- Promouvoir les solutions efficientes en eau
☒	☒	6. Aider à la mise en œuvre de projets « exemplaires » et/ou « innovants » sur le territoire	

Cibles :
Lycées agricoles, agriculteurs
Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme		
Action 2	Temps Homme		
Action 3	Temps Homme + aide financière		

Aides financières mobilisables :
ADEME, Agence de l'eau, union européenne

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'heures de formation dans les lycées agricoles	Nombre de surfaces agricoles « exemplaires »
Nombre d'actions de communications	
Nombre de visites de sites « exemplaires »	

	ADAPTATION	Accompagnement/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.4**
Intitulé de l'action	**Favoriser le développement de l'agroforesterie et la plantation de haies pour préserver la ressource en eau**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Soutenir une agriculture et une alimentation plus durables	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.1*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Département des Vosges	
Partenariats :	
Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, EPCI, LPO, VNE	
Référent EPCI de l'action :	
CD 88	**Elue : Mme GIMMILARO**
CAE	**Technicien : Christelle SIBLOT**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	

Contexte :

L'agriculture est un secteur particulièrement concerné et déjà impacté par les dérèglements climatiques. Les perspectives sur le territoire vont vers un accroissement des périodes de sécheresse et une augmentation des températures, entrainant un plafonnement voire une baisse des rendements.

Le maintien des zones humides est une des réponses permettant contribuer à la limitation des effets de la sécheresse sur le territoire et de renforcer la résilience de l'activité agricole et de la biodiversité.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Rassembler les références disponibles sur le territoire en matière d'agroforesterie d'un point de vue : a. Technique : intérêt agronomique, fonctionnement écologique du système, etc. b. Economique : bilan financier, gains constatés, chiffrage des frais d'entretien, etc.	- Connaître les retours d'expériences du territoire ou territoires voisins
☒	☒	2. Sensibilisation générale à l'agroforesterie et ses bienfaits : a. Mise en place de modules de formation dans les lycées agricoles et dans les chambres d'agriculture sur la place de l'arbre et des haies b. Campagne de communication auprès du monde agricole sur l'agroforesterie et les résultats de l'action 1	- Créer les conditions du dialogue entre les différents acteurs du territoire
☒	☒	3. Définition d'une stratégie et d'un programme d'actions sur 5 ans, avec définition de zonages prioritaires, de financements, etc.	- Passer à l'action pour démultiplier l'agroforesterie sur le territoire

Cibles :

Lycées agricoles, agriculteurs

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme		
Action 2	Temps homme		
Action 3	Temps homme		

Aides financières mobilisables :

Agence de l'eau, Union européenne, Des Hommes et des Arbres

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	OUI

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de modules de formation	Nombre de surfaces agricole en agroforesterie
Nombre de campagnes de sensibilisation	

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Communication/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.5**
Intitulé de l'action	**Mettre en œuvre la charte forestière de territoire et mieux valoriser la filière hêtre**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Développer la filière bois-construction et la production d'éco-matériaux	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.2*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
GIP ITEFOB (Ingénierie Territoriale pour l'Emploi Filière Forêt-Bois)	
Partenariats :	
ONF, Propriétaires forêts privées, Forêt et bois de l'Est, communes forestières, CAE	
Référent :	
GIP ITEFOB	**Elu : Daniel LAGARDE / Technicien : Yann HENRIETTE**
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Yann HENRIETTE**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	
Contexte :	
Les espaces forestiers constituent des ressources aux rôles multiples vis-à-vis d'une stratégie territoriale air-climat-énergie. Séquestration carbone, source d'énergie, ressource dans l'économie locale, la préservation de ces milieux naturels se justifie à de nombreux niveaux. La prise de conscience de ces enjeux auprès du grand public ainsi que le développement d'espaces d'échange des acteurs de la filière sylvicole représentent des leviers significatifs pour participer à la préservation des forêts.	

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
		Mise en œuvre des actions 2, 5, 6, 8, 11, 14 et 16 de la Charte forestière de Territoire : 1. <u>Fiche action 2</u> : promouvoir le développement de la charte Terres de Hêtre ® : a. Valoriser et développer la filière bois de feuillus comme une filière d'excellence pour le territoire b. Animer des réunions d'informations pour les propriétaires forestiers c. Améliorer la compréhension des enjeux forestiers par les élus 2. <u>Fiche action 5</u> : Promouvoir l'utilisation du hêtre dans la construction a. Communication technique autour des projets déjà réalisés 3. <u>Fiche action 8</u> : Renforcer l'information et la formation des artisans et constructeurs : a. Recensement des artisans et constructeurs bois du territoire 4. <u>Fiche action 14</u> : Améliorer la mobilisation des bois en forêts privées a. Animation du regroupement de propriétaires forestiers privés 5. <u>Fiche action 16</u> : Enjeux environnementaux et changement climatique a. Etude pour mise au point d'itinéraires sylvicoles innovants b. Recherche de sites d'expérimentation et réalisation de tests d'essences sur différents contextes du PETR	- Contribuer au développement économique local de la filière bois de hêtre et de feuillus - Engager la conversion d'une utilisation du bois au bénéfice du matériau « hêtre » - Permettre le transfert de connaissance vers les professionnels du territoire - Permettre une mobilisation plus simple du bois en forêt privée - Construire de nouveaux itinéraires sylvicoles pour prendre en compte les évolutions climatiques
Cibles :			
Des Hommes et des Arbres, acteurs de la filière bois, grand public, établissements scolaires, touristes			

Budget estimé et principaux postes de dépenses :				
	Type de dépense	**Montant annuel unitaire**	**Montant sur 2020-2025**	

Action 1	Temps homme, à mutualiser avec des Hommes et des Arbres		
Action 2			
Action 3			

Aides financières mobilisables :

ADEME, Des Hommes et des Arbres

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														
Action 5														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	OUI

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de personnes sensibilisées	
Nombre de rencontres du réseau d'acteurs sylvicoles	
Itinéraires sylvicoles	

	ADAPTATION	Financement
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.4.6**
Intitulé de l'action	**Accompagner la promotion de la filière des isolants biosourcés**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Développer la filière bois-construction et la production d'éco-matériaux	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.5*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.5 Aide aux matériaux biosourcés pour l'isolation des parois opaques dans le parc privé*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Epinal	
Partenariats :	
ALEC, MEDD de la ville d'Épinal	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Roger ALEMANI / Technicien : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	
Contexte :	
Les isolants biosourcés, de par leur inertie thermique, participent à l'adaptation des logements.	

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒		a. Maintien de l'aide financière apportée aux particuliers pour l'isolation des parois opaques par des matériaux biosourcés	- Faciliter le choix de ce type d'isolants

☒		b. Communication sur le dispositif	- Augmenter le nombre de logements mieux protégés de la surchauffe estivale.

Cibles :

Grand public, communes

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1		Action de valorisation des CEE (impact budgétaire minime pour la collectivité)	

Aides financières mobilisables :

CEE

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	MODERE	OUI

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de demandes d'aides	

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Structuration/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.4.7**
Intitulé de l'action	**Favoriser les filières bois-énergie pour faciliter l'exploitation des bois d'œuvre et d'industrie**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Structurer la filière bois-énergie dans une logique de complémentarité avec les filières bois d'œuvre et bois d'industrie	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.1*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE & communes	
Partenariats :	
FIBOIS Grand Est, ONF, FBE, CR/NPF, Chambre d'Agriculture	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Michel HEINRICH / Techniciens : Yann HENRIETTE**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique. Organiser les 2 filières sur le territoire : plaquette forestière et granulés de bois dans une logique de complémentarité offre combustible pour des usagers différents	
Contexte :	
Le territoire, compte 61 600 hectares de forêt sur le SCoT, soit 44% du territoire, dont 62% sont publics et 38% privés. Pour permettre l'exploitation de la forêt, il est nécessaire de trouver un équilibre économique dans les domaines de bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie.	

De 2019 à 2020, la forêt a connu un impact environnemental lié au réchauffement climatique qui a développé des parasites et un dépérissement accéléré des essences sur le territoire.

En 2021, le gisement bois-énergie est saturé, freinant ainsi la mise en œuvre de nouvelles exploitations forestières. En particulier, les bois d'œuvre se voient moins proposés par l'ONF/FBE sur le marché.

L'objectif de cette approche est de fluidifier les filières (plaquettes forestières, pellets…) au bénéfice de l'utilisation du bois dans le mix énergétique du territoire. Cela permet également de promouvoir indirectement le bois-construction vertueux en terme de stockage bas carbone.

Cette action s'inscrit en amont de l'action 4.2.1 qui vise à développer les réseaux de chaleur et l'usage du bois-énergie chez les particuliers, les collectivités et les entreprises

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒		1. Coordonner les acteurs pour organiser la mise à disposition de la ressource en forêt ;	
☒		2. Favoriser l'implantation d'industriels pour la production de granulés de bois	
☒		3. Faciliter la distribution et la logistique auprès des utilisateurs	
☒		4. Promouvoir la filière bois-énergie locale	Mise à disposition économiquement viable de ces 2 typologies de combustibles auprès des communes et des particuliers

Cibles :

Tous les acteurs de la chaîne : de la forêt à l'usager du combustible

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1		A déterminer	
Action 2			
Action 3			
Action 4			

Aides financières mobilisables :

CLIMAXION, EUROPE, …

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	-	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Volume de bois supplémentaire mobilisé	
Surfaces forestières concernées	

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Communication/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.8**
Intitulé de l'action	**Sensibiliser sur la forêt et ses multiples usagers, pour améliorer l'acceptabilité sociale de l'évolution des pratiques et des impacts sur la forêt**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Assurer la résilience de la forêt face au changement climatique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.2*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
GIP ITEFOB (Ingénierie Territoriale pour l'Emploi Filière Forêt-Bois)	
Partenariats :	
Des Hommes et des Arbres, ONF, communes, Propriétaires de forêts privées, offices du tourisme, FF Randonnée, Club Vosgien	
Référent EPCI de l'action :	
GIP ITEFOB	**Elue : Véronique MARCOT / Technicien : Yann HENRIETTE**
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Yann HENRIETTE**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	

Contexte :			
Les espaces forestiers constituent des ressources aux rôles multiples vis-à-vis d'une stratégie territoriale air-climat-énergie. Séquestration carbone, source d'énergie, ressource dans l'économie locale – la préservation de ces milieux naturels se justifient à de nombreux niveaux. La prise de conscience de ces enjeux auprès du grand public ainsi que le développement d'espaces d'échange des acteurs de la filière sylvicole représentent des leviers significatifs pour participer à la préservation des forêts.			
CAE	**CCMD**	**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒ ☒ ☒	☒ ☒ ☒	1. Définir un lieu de sensibilisation du grand public en s'appuyant sur le projet Des Hommes et des Arbres (action 5.1 La Fabrique des Hommes et des Arbres) et développer un plan de communication local : a. Création de guides pédagogiques pour différents publics (grand public et professionnels) en s'appuyant sur les spécificités locales (avec un travail préalable de recensement de l'ensemble des outils existants : supports pédagogiques, guide, etc.) b. Mise en place d'un système de diffusion de l'information au sujet des exploitations réalisées sur des sites fréquentés par le public c. Interventions auprès des établissements scolaires (à travers la mise en place d'une charte ONF-communes pour les actions en milieu scolaire) 2. Mettre en place un espace de concertation et un réseau d'acteurs de la forêt pour permettre le dialogue et l'action concertée avec les propriétaires privés 3. Instaurer une charte territoriale avec l'ONF pour les évènements/manifestations en	- Permettre au public de s'approprier l'information et les connaissances sur les richesses de l'environnement et de la biodiversité forestière - Mutualiser les outils d'éducation à l'environnement et notamment à la forêt - Assurer le lien entre les différents usagers des forêts et informer sur les questions liées aux règlementations

		forêt (sur le modèle des chartes internationales)	

Cibles :

Acteurs de la filière bois, grand public, établissements scolaires, touristes

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Aides financières mobilisables :

ADEME, Des Hommes et des Arbres

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	OUI

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Mise en service de la maison « des Hommes et des Arbres » à XERTIGNY	
Nombre de personnes sensibilisées dans cet établissement (grand public)	
Nombre de rencontres du réseau d'acteurs sylvicoles (professionnels)	

	ADAPTATION	Communication /animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.9**
Intitulé de l'action	**Création "d'îlots d'avenir" en forêt pour renforcer le rôle de l'arbre face au changement climatique : en adaptant les techniques sylvicoles**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Assurer la résilience de la forêt face au changement climatique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.2*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
ONF	
Partenariats :	
ONF, Chambre d'agriculture, FNE, Agence de l'eau, CAE, Département des Vosges (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
ONF	**Denis DAGNEAUX**
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Yann HENRIETTE**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	
Contexte :	

Les arbres sont reconnus comme un capital naturel, ce qui suppose la réinvention des modes de gouvernance, de gestion et de financement des espaces arborés.

ONF		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒ ☒		1. Mener une campagne de communication autour du rôle de l'arbre face au changement climatique (lien avec le programme d'actions du projet Des Hommes et des Arbres) : stockage de carbone, rôle dans l'infiltration des eaux pluviales, rôle dans le confort thermique, protection de la biodiversité : a. En direction des élus et communes b. En direction des citoyens et milieux scolaires c. En direction des touristes 2. Identifier les zones prioritaires où le développement de l'arbre est nécessaire par type de « milieu » : urbain, lieux publics, lieux touristiques, proches des cours d'eau, milieux agricoles (lien avec Fiche action 2.4.4. Agroforesterie) 3. Définir un plan d'actions de renforcement de la présence de l'arbre sur les zones prioritaires du territoire : c. Accompagnement de la Chambre d'agriculture sur les essences d'arbres à privilégier en fonction des milieux d. Mise en place d'achats groupés e. Mise en place d'initiatives telles que « un enfant, un arbre »	- Dès fin 2020, chaque public a fait l'objet d'au moins une campagne de sensibilisation autour de l'arbre - Pouvoir en 2021 identifier où il y a des manques et où les bénéfices de l'arbre sont les plus prégnants

Cibles :

Communes et décideurs, grand public, établissements scolaires, touristes

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1			
Action 2			
Action 3			

Aides financières mobilisables :

Agence de l'eau, Des Hommes et des Arbres, AFAF (Association Française d'Agroforesterie), programmes européens FEADER et LIFE

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	OUI

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de personnes sensibilisées	Variation annuelle du flux séquestration/émission
Nombre d'arbres plantés	Ecarts de températures observés entre milieu urbain et rural en période de canicule

	ADAPTATION	Communication /animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.4.10**
Intitulé de l'action	**Lutter contre les "' îlots de chaleur" en zone urbaine et valoriser la végétalisation en matière d'urbanisme**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Assurer la résilience de la forêt face au changement climatique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.4.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 1.3.2 Lutter contre les "' îlots de chaleur" en zone urbaine et valoriser la végétalisation en matière d'urbanisme*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE et les communes	
Partenariats :	
CAUE, SM SCoT des Vosges Centrales, ABF, Agence de l'eau Rhin-Meuse, ARS, Département des Vosges (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Christelle PAILLARD / Technicien : Sylvain VEBER**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de rendre le territoire plus résilient au changement climatique et de protéger les publics sensibles.	
Contexte :	
Plusieurs zones urbaines sont soumises à l'artificialisation des sols, les parasites ont engendré des coupes rases de plusieurs hectares en forêt mais aussi en ville, engendrant un territoire plus vulnérable aux montées de température et aux précipitations. Le CEREMA, dans le cadre de TIGA (« des hommes et des arbres »), a lancé une étude de valorisation des systèmes écosystémiques pour donner une valeur au végétal en zone urbaine, notamment sur les friches. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse appuie les territoires et les porteurs de projet dans le cadre de déconnexion des réseaux d'eau pluviale et de désimperméabilisation.	

Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, le SCoT des Vosges Centrales préconise une végétalisation des zones urbaines.

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒		1. Initier des actions de sensibilisations des acteurs (élus, responsables techniques) et de communication pour valoriser les bonnes pratiques	Protéger & Valoriser la végétation existante
☒		2. Former les services espaces-verts et voiries à l'entretien raisonnable	
☒		3. Sanctuariser certains espaces tampons dans les documents d'urbanisme	
☒		4. Accompagner les maîtres d'ouvrage à l'élaboration de prescriptions pour les futurs aménagements (OAP, aide à la rédaction de cahiers de charges, AMO).	Verdir les futurs aménagements

Cibles :

Aménageurs privés, Prescripteurs

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme & Frais de formation, Frais de supports de communication	Non estimé à ce stade	
Action 2			
Action 3			
Action 4			

Aides financières mobilisables :

Agence de l'eau, Des Hommes et des Arbres, AFAF (Association Française d'Agroforesterie), programmes européens FEADER et LIFE, DETR

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1		■												
Action 2				■										
Action 3	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Action 4			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	OUI

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'actions sensibilisation	Nombre de personnes présentes
Nombre d'actions de formation	
Surface végétalisée en zone urbaine (pour les principaux pôles)	Nombre de communes engagées dans la démarche
Nombre d'ombrières sur parking	

	ADAPTATION	Accompagne-ment/animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.11**
Intitulé de l'action	**Développer le tourisme durable**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Adapter l'activité touristique au changement climatique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.3.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	6.3.2. Développer le tourisme durable	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE et CCMD	
Partenariats :	
FFRandonnée (Comité Régional FFRandonnée Grand Est), club vosgien, Office du tourisme, VNF, Oiseaux nature, Conservatoire des espaces naturels de Lorraine, Fédération départementale de pêche, DDT, AERM, AERMC	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Angélique VIGNAULT**
CAE	**Elu : Yannick VILLEMIN / Technicien : Christelle SIBLOT**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	
Contexte :	
D'ores et déjà, le changement climatique impacte l'offre touristique : dérèglement des saisons, augmentation de la fréquence et de la durée des canicules et des périodes de sécheresse, augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles comme les inondations, etc. Le changement climatique peut offrir de nouvelles opportunités de développement pour le territoire notamment en période estivale à court terme. Il reste toutefois des problématiques (tension sur la ressource en eau comme c'est déjà le cas sur la Réserve de Bouzey), modification du paysage (notamment avec le scolyte) qui doivent encourager le territoire à adapter son offre afin de la rendre plus résiliente.	

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒	☒ ☒ ☐	1. Etablir un premier recensement des points sensibles sur le territoire en matière de tourisme 2. Définir, en concertation avec les partenaires du territoire, une stratégie permettant d'adapter et de diversifier l'offre touristique : mener des projets qui permettent de concilier préservation environnementale et promotion touristique, par le dialogue entre acteurs de l'environnement et du tourisme. 3. Dès à présent, mettre en place des actions concrètes : a. Développement de zones ombragées dans les lieux touristiques : campings, zones cyclables, lieux publics, etc... (en lien avec la Fiche action 2.4.7 Renforcement du rôle de l'arbre face au changement climatique) b. A Bouzey, prévoir des sanitaires autonomes (sans eau) à lombricompost c. Sur le parc écologique du pont canal, lancer une étude biodiversité faune-flore avant de prévoir l'aménagement.	i. En 2023, aboutir à une vision concertée du futur touristique du territoire

Cibles :

EPCI, communes, Offices du tourisme, activités touristiques du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Etude	A définir	
Action 2	Temps Homme	A définir	
Action 3 a	Travaux	A définir	
Action 3 .b	Travaux	35 000 € TTC	
Action 3.c	Prestation	30 000 € TTC	

Aides financières mobilisables :

CLIMAXION (ADEME-Région)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3 a														
Action 3 b														
Action 3 c														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'actions mises en place	
Nombre de réunions de concertation	

	ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.4.12**
Intitulé de l'action	**Engager un plan biodiversité à l'échelle territoriale**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Adapter l'activité touristique au changement climatique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 3.3.4*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 3.3.4 Engager un plan biodiversité à l'échelle territoriale*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE	
Partenariats :	
Département des Vosges (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Yannick Villemin / Agent : Christelle SIBLOT**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. A côté de cet objectif d'atténuation, le SCoT des Vosges Centrales intègre également à sa stratégie territoriale un objectif d'adaptation au changement climatique.	
Contexte :	
D'ores et déjà, le changement climatique impacte l'offre touristique : dérèglement des saisons, augmentation de la fréquence et de la durée des canicules et des périodes de sécheresse, augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles comme les inondations, etc. Le changement climatique peut offrir de nouvelles opportunités de développement pour le territoire notamment en période estivale à court terme. Il reste toutefois des problématiques (tension sur la ressource en eau comme	

c’est déjà le cas sur la Réserve de Bouzey), modification du paysage (notamment avec la scolyte) qui doivent encourager le territoire à adapter son offre afin de la rendre plus résiliente ;

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒ ☒ ☒		Mener un plan biodiversité stratégique à l'échelle de la CAE, pour avoir une approche globale sur la faune et la flore, face au réchauffement climatique : 1. Etat des lieux 2. Définir les enjeux et les objectifs à long terme 3. Définir les enjeux opérationnels et élaborer le plan d'actions (aménagements, pédagogie, préservation, financements etc…) 4. Mise en œuvre 5. Evaluation	Connaître Agir et anticiper Sensibiliser Et Gérer

Cibles :

EPCI, communes, habitants, public scolaire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme Diagnostic	1 ETP + à définir	
Action 2	Temps homme	1 ETP	
Action 3	Temps homme	1 ETP	
Action 4	Temps homme	1 ETP	
Action 5	Temps homme	1 ETP	

Aides financières mobilisables :

ADEME, Etat, Agences de l'Eau, Europe, Région, Département

Echéancier (par semestre) : 2 ans étude et concertation, mise en œuvre du plan d'actions la 3ème année

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1			■	■										
Action 2			■	■	■	■	■	■						
Action 3			■	■	■	■	■	■						
Action 4			■	■	■	■	■	■						
Action 5			■	■	■	■	■	■	■	■				

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'actions sans regret mises en place	

	ATTENUATION	Financement
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°2.4.13**
Intitulé de l'action	**Soutenir, sécuriser et faire connaître le développement du financement participatif**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Développer les solutions technologiques et financières innovantes	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 3.2.3 Permettre le développement de projets en lien avec la SEM TERR'ENR*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
SEM TERR'ENR	
Partenariats :	
ERCISOL, Crédit Agricole, ENRFIP, Energie Partagée & SA Energie Partagée Investissement, SCIC Bains d'Energies, Associations des villes et villages en transition, Energies Renouvelables Citoyennes Vologne Moselle, GECLER…	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Jacques GRONDAHL**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050, soit une couverture des consommations énergétiques finales par les Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) à hauteur de 46% en 2030.	
Contexte :	
Avec la préfiguration de la SEM TERR'ENR, le Syndicat du SCoT a identifié plusieurs projets susceptibles d'intégrer un financement participatif. Soutenue par Sofilaro, qui est entré à son capital en 2016, Enerfip a signé une convention avec la Caisse régionale du Crédit Agricole au niveau national visant à diffuser auprès de sa clientèle les offres en investissement participatif de la start-up. Il sera désormais possible de faciliter un financement local en passant par la clientèle du Crédit Agricole.	

En parallèle, l'investissement participatif citoyen grandit sur le territoire : plusieurs initiatives citoyennes ont vu le jour sur le modèle des CIGALES et des centrales solaires villageoises. La SEM TERR'ENR entend bien s'en saisir pour démultiplier les projets en croisant les deux approches.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒	☒ ☒ ☒	1. Repérage de premières opérations susceptibles d'intégrer un financement participatif et sensibilisation des acteurs aux nouvelles opportunités de financement 2. Levée de fonds citoyens 3. Valorisation des résultats & réitération	Démultiplication des projets ENR, sensibilisation des citoyens aux fondamentaux de la transition énergétique (approche négaWatt, TEPOS, écogestes…).

Cibles :

Grand public, communes

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3		En fonction du projet	

Aides financières mobilisables :

ADEME-Région (CLIMAXION)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■			■			■			■			■
Action 2			■			■			■			■		
Action 3				■			■			■			■	

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Pourcentage de fonds citoyens par rapport au montant global du projet
Nombre de kWh EnR produits intégrant l'investissement participatif	Nombre de projets financés
	Evolution du nombre de projets réalisés

	ATTENUATION	Animation/ acoompagne-ment
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°2.4.14**

Intitulé de l'action	**Promouvoir l'écologie industrielle territoriale**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 2 : Engagement de l'ensemble du territoire Sous-axe 4 : Coopération avec les acteurs du monde économique Mesure : Promouvoir l'écologie industrielle territoriale
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.3.1*
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.3.1 Promouvoir l'écologie industrielle territoriale*

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE	
Partenariats :	
FIBOIS Grand Est, ONF, FBE, CR/NPF, Chambre d'Agriculture, ENEDIS, RTE, VNF	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Annick LAURENT / Technicien : Arnaud DURANTI**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire s'est donné comme objectif de réduire ses consommations industrielles de l'ordre de -35% entre 2012 et 2030, en vue d'atteindre une couverture des besoins finaux par les ENR&R de l'ordre de 46% à cette échéance.	
Contexte :	
En reprenant les activités industrielles identifiées par le CEREN, sur 457 entreprises industrielles présentes sur le SCoT, 187 sont susceptibles de présenter un gisement en chaleur fatale. Elles concernent les secteurs suivants : métallurgie et mécanique (au nombre de 89), agro-alimentaire (40), minéraux non métalliques (23), chimie (11), papier-carton (2), automobile et matériaux de transport (7), autre (dont raffinage, électronique, équipements électriques…) (15). Ces dernières se situent essentiellement sur le Sillon Mosellan. D'après l'ADEME, 60 à 80% de la chaleur consommée par les procédés industriels sont susceptibles d'être valorisée sous forme de chaleur fatale, cela représente donc un potentiel brut annuel valorisable compris entre 600 GWh et 800 GWh, soit 18% à 25% de la chaleur consommée sur le territoire en 2010.	

Malgré l'important gisement brut de chaleur fatale, sa valorisation est cependant complexe. En effet, la majorité des industries étudiées ici sont situées en périphérie des villes, dans des zones rurales où la densité du bâti est très faible, et où la maison individuelle domine. Il apparaît donc évident que la solution la plus pertinente pour ces industries isolées n'est pas le développement de réseaux de chaleur ou de froid. Ce constat global renforce l'idée qu'il faut donc en priorité :

- Favoriser l'optimisation des process industriels et la valorisation énergétique en interne (préchauffage des produits/fluides entrant dans les procédés, valorisation des pertes d'un process pour le fonctionnement d'un autre, par exemple).
- Engager des études pour la valorisation en lien avec les industries ou bâtiments tertiaires voisins. Cela peut passer par les documents d'urbanisme, avec des préconisations sur l'installation de nouvelles industries dans les zones identifiées, dans un principe d'écologie industrielle.

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒		1. Connaissance des caractéristiques des sites de projets a. Prise de contact avec les porteurs de projets b. Pour les projets dont les acteurs manifestent leur intérêt : estimation des potentiels réels et demandes et confirmation ou non de l'intérêt c. Pour les projets dont l'intérêt est confirmé : étude approfondie sur différents aspects (techniques, organisationnels…) 2. Mise en œuvre et accompagnement a. Choisir un médiateur entre le producteur et le consommateur pour l'accompagnement dans le montage des dossiers b. Définition des modalités de financement les plus pertinentes (Fonds de garantie, Appels à projets d'opérations exemplaires) 3. Suivi et capitalisation a. Mise en place d'outils de suivi de la performance des installations b. Faire des projets des démonstrateurs, pour servir d'exemple pour de futurs projets c. Communication autour des retours d'expérience (visites de sites, guide de bonne pratique, etc.)	✓ Mobiliser les acteurs publics et privés autour des enjeux d'économie circulaire ; ✓ Elaborer des documents de sensibilisation à l'EIT ; ✓ Organiser et animer des ateliers afin de mettre en réseau des entreprises dans l'objectif de développer des synergies et des mutualisations leur permettant de faire des gains environnementaux et économiques ; ✓ Mettre en place des groupes de travail thématiques ; ✓ Encourager, développer et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de synergies de mutualisation ou de substitution dans les zones d'activités de la CAE ; ✓ Mettre en œuvre le plan d'actions engagé avec les acteurs économiques afin de concrétiser les synergies définies ; ✓ Développer des outils de suivi de la démarche pour évaluer l'efficacité environnementale et économique des actions retenues ; ✓ Valoriser les actions engagées en lien avec le service communication et la

			démarche de marketing territorial.

Cibles :

Entreprises et notamment les grosses consommatrices d'énergie

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3	1 ETP	35 k€/an	

Aides financières mobilisables :

ADEME, Région

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	FORT	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'animations réalisées	Nombre d'entreprises mobilisées

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
SCoT Schéma de Cohérence Territoriale – SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°3.1.1**

Intitulé de l'action	**Mettre en place une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner les collectivités locales dans une planification et une programmation énergétiques articulées avec la planification urbaine**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 1 : Inventer un urbanisme durable pour notre territoire Mesure : Encadrer, financer, démontrer et expliquer l'urbanisme durable
Référence Cit'ergie	*Mesure 4.1.2*
Fiche Cit'ergie CAE	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
SM SCoT des Vosges Centrales	
Partenariats :	
CAUE – ALEC – ABF – Agence de l'eau Rhin Meuse – gestionnaires de réseaux (énergie et assainissement) – bailleurs sociaux – Promoteurs – Aménageurs	
Référent EPCI de l'action :	
SM SCoT	**Elu : Michel HEINRICH / Technicien : Fanny MEYNIEU**
CAE	**Technicien : Jacques GRONDAHL**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel et tertiaire une baisse de respectivement 29% et 24% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012.	

Contexte :

Depuis la loi SRU de 2000 (*Solidarité et Renouvellement Urbain*), le SCoT donne aux décideurs locaux un outil de planification cadre. Plusieurs modalités du SCoT des Vosges Centrales vont dans le sens d'un urbanisme et d'un habitat durables (cf. DOO) : économie du foncier, privilégier l'architecture bioclimatique, limiter les empreintes écologiques de l'opération, recourir aux énergies renouvelables.

L'évolution des documents d'urbanisme réglementaire tels que les PLU et les cartes communales doit être exploitée comme une opportunité de se saisir de ces sujets.

SM SCOT		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒		1. Mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner les collectivités.	Inciter les acteurs publics et privés à mieux intégrer les préoccupations de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme et leurs opérations urbaines ou dans des documents de planification énergétique spécifique dans le but de contribuer à l'objectif d'autonomie énergétique en 2050.

Cibles :

Acteurs publics (communes et intercommunalités), Aménageurs, Promoteurs

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps Homme	1 ETP 50 000€	5 ETP 250 000€

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
MODERE	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre de documents d'urbanisme produits	Nombre de PLU et de cartes communales intégrant une approche durable
Nombre de projets accompagnés	Nombre d'opérations d'aménagement intégrant une approche durable

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagnement/ investissement
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°3.1.2**
Intitulé de l'action	**Développer l'usage des biomatériaux et de la construction bois dans les opérations d'aménagement en lien avec la stratégie bois du territoire**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 1 : Inventer un urbanisme durable pour notre territoire Mesure : Encadrer, financer, démontrer et expliquer l'urbanisme durable	
Référence Cit'ergie	*Mesure 2.1.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 1.3.2 Développer l'usage des biomatériaux et de la construction bois dans les opérations d'aménagement en lien avec la stratégie bois du territoire*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Intercommunalités et communes –	
Partenariats :	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Chambre de Commerce et de l'Industrie - CRITT Bois – FIBOIS Grand Est – SM SCoT des Vosges Centrales	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Philippe PERREIN / Technicien : Nouvel ETP Climat Energie/ Valérie KLEIN**
CAE	**Elu : Roger ALEMANI / Technicien : Adrien LAROQUE**

Objectifs territoriaux :

Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel et tertiaire une baisse de respectivement 29% et 24% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012.

La conception des bâtiments ainsi que les travaux de réhabilitation et de rénovation représentent un levier fort pour la maîtrise des consommations d'énergie et de l'impact écologique du secteur bâti. L'utilisation de biomatériaux et notamment de bois, présent en grande quantité sur le territoire, permet de limiter l'empreinte écologique liée aux matériaux de construction et contribue en même temps à augmenter le stockage du carbone.

Contexte :

Depuis la loi SRU de 2000 (*Solidarité et Renouvellement Urbain*), le SCoT donne aux décideurs locaux un outil de planification cadre. Plusieurs modalités du SCoT des Vosges Centrales vont dans le sens d'un urbanisme et d'un habitat durables (cf. DOO) : économiser le foncier, privilégier l'architecture bioclimatique, limiter les empreintes écologiques de l'opération, recourir aux énergies renouvelables. Le bois répond à plusieurs de ces exigences : réduction de l'empreinte écologique, contribution à l'approche bioclimatique en tant qu'excellent isolant thermique naturel, etc.

La forêt recouvre 44% de la surface du SCoT des Vosges Centrales dont 62% en propriété publique. La Région Grand Est est actuellement en train d'élaborer son Schéma Régional Biomasse / Plan Régional Forêt Bois. La construction bois est un levier que les collectivités doivent actionner sur leur patrimoine bâti afin de répondre à leur rôle d'exemplarité. La construction bois contribue également au soutien d'une filière locale (de la récolte à la construction en passant par la transformation du bois). Le lien avec la stratégie bois du territoire devra être assuré, notamment par rapport à la valorisation du hêtre local, aux objectifs de redynamisation de la valorisation énergétique du bois.

La construction bois s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques du projet TI « Des Hommes et Des Arbres » pour lequel la Communauté d'Agglomération est lauréate aux côtés de la Métropole du Grand Nancy. A ce titre, une étude « quartiers démonstrateurs bois » a été lancée afin de définir la stratégie, à l'échelle du Sud lorrain, de déploiement de l'utilisation du bois dans la construction et l'aménagement. Le PLH de la Communauté d'Agglomération d'Épinal reprend dans son orientation 1 « Développer une offre de logements en tenant compte de la réalité des besoins » l'objectif de s'appuyer sur la filière bois pour développer un habitat attractif correspondant aux besoins.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Définition d'une AMO dans le cadre de l'étude Quartier démonstrateur bois	Harmoniser l'accompagnement entre les différents acteurs
☒	☒	2. Intégrer dans la Maison de l'Habitat un service de conseil et d'accompagnement pour les petits porteurs de projets	Faciliter la connaissance et l'accès au service déployé
☒	☒	3. Formations des entreprises du BTP et des artisans en partenariat avec la CMA 88 et la CCI 88 (notamment dans le cadre du chantier de la Maison de l'Habitat)	Convaincre et monter en compétence
☒	☒	4. Promotion et communication sur les aides à l'usage du bois dans la construction (Bonus isolation matériaux biosourcés de la Région/Climaxion, dispositif CAE, Anah…)	Inciter
☒	☒	5. Valorisation des projets réalisés sur le territoire	Motiver

Cibles

Décideurs publics, partenaires constructeurs/promoteurs, offices HLM…

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	Non estimé	
Action 2			
Action 3			
Action 4			
Action 5			

Aides financières mobilisables :

CLIMAXION, Région Grand Est, Anah, CDC, TIGA (DH&DA)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1		■	■											
Action 2				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Action 3		■	■		■		■							
Action 4				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Action 5					■			■				■		

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	MODERE	OUI

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de constructions bois ou réhabilitations/rénovations bois sur le patrimoine public et à travers les subventions	
Nombre de cessions de formations/visites de chantiers	Nombre d'entreprises participant aux formations
Part de bois dans les chantiers publics	

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Action de suivi
SCOT Schéma de Cohérence Territoriale SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°3.1.3**
Intitulé de l'action	**Accompagnement au renouvellement urbain (BIMBY-BUNTI)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 1 : Inventer un urbanisme durable pour notre territoire Mesure : Encadrer, financer, démontrer et expliquer l'urbanisme durable	
Référence Cit'ergie	*Mesure 1.3.3*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
SM SCoT des Vosges Centrales	
Partenariats :	
Lab'Invivo dans le cadre d'une convention recherche et développement, communes, professionnels de l'immobilier, CAE, CCMD, Département, Région	
Référent EPCI de l'action :	
SM SCoT	**Elu : Patrick NARDIN/ Technicien : Frédéric ENOCH**
CAE	**Technicien : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT fixe un objectif d'autonomie énergétique en 2050 et de réduction par 4 du taux de consommation foncière entre 2014 et 2030. Pour assurer la production des 5 360 logements à l'horizon 2030, les objectifs suivants ont été fixés : - Satisfaire 30 % des besoins futurs en logements par la remise sur le marché des logements vacants, - Localiser 80 % des objectifs de production de logements dans les enveloppes urbaines. Par ailleurs, le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel une baisse de 29% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012. L'effort de maîtrise de la consommation passera par une rénovation ambitieuse à la fois sur le parc bâti privé, social et public. Une rénovation de 2,9% du parc global est visée chaque année.	
Contexte :	

Une expérimentation de densification douce dite « Bimby » a été engagée dès 2017 dans le cadre de TEPCV, reconduite pour 18 mois, de juillet 2018 jusqu'à décembre 2019. Il s'agit d'une action d'accompagnement pour faciliter les constructions et les réhabilitations, engagées à l'initiative des habitants, à l'intérieur des enveloppes urbaines. Le but est d'adapter et de renouveler le tissu urbain existant grâce à l'insertion de nouvelles constructions ou d'adjonctions bien intégrées et de bonne qualité.

Au bout de 3 ans d'expérience, le bilan a mis en évidence une bonne dynamique de mobilisation des propriétaires de biens qui a permis la réalisation de projets d'habitat dans l'esprit du SCoT. Ces projets n'auraient pas vu le jour sans cet accompagnement. **L'objectif d'accompagner 120 projets fin 2019 est d'ores et déjà dépassé de 40 logements et 80 projets seront aboutis en fin d'année.**

A la demande du Syndicat, l'équipe « Lab'Invivo » a su faire évoluer le concept « Bimby » destiné initialement à produire du logement neuf pour l'orienter plus vers le renouvellement urbain sous le nom de « Bunti ».

Une nouvelle convention est proposée sur 21 mois pour faire fructifier la dynamique engagée en mettant encore plus l'accent sur le renouvellement urbain (75 % des nouveaux projets).

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	Sensibilisation des particuliers par l'équipe Lab'Invivo aux travaux d'économie d'énergie et à l'utilisation des écomatériaux.	**Les nouveaux objectifs proposés sont de 160 logements accompagnés supplémentaires pour aboutir à 80 logements supplémentaires aboutis :** - **30 logements vacants à remettre sur le marché,** - **10 logements à produire dans le bâti existant,** - **20 logements occupés à adapter aux besoins,** - **15 lots et 5 logements neufs.** Les objectifs visés sont : - 37 % de remise sur le marché de logements vacants, - 100 % de logements traités seront dans l'enveloppe urbaine, - 75 % des logements traités seront du renouvellement urbain.

Cibles :

Les particuliers

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

292 800 € TTC sur 21 mois dont 288 000 € de prestation et 4 000 € pour les frais d'animation (location stand Salon Habitat et Bois)
Aides financières mobilisables :
CD88, Région

Echéancier (par semestre) :

		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	Action 1														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	NON

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de logements accompagnés et aboutis	Evolution annuelle de la consommation foncière
	Densité résidentielle annuelle au sein des enveloppes urbaines

	ATTENUATION	Accompagnement/ investissement
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°3.1.4**
Intitulé de l'action	**Lutter contre le bâti vacant et dégradé de centre bourg**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 1 : Inventer un urbanisme durable pour notre territoire Mesure : Encadrer, financer, démontrer et expliquer l'urbanisme durable	
Référence Cit'ergie	*Mesure 1.3.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 1.2.4 Lutter contre le bâti vacant et dégradé de centre bourg*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Intercommunalités et communes	
Partenariats :	
SM SCoT des Vosges Centrales, Services de l'Etat, CAUE, Département 88, Région Grand Est, Epinal Habitat	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Roger ALEMANI / Technicien : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif de satisfaire 30% des besoins en logement par la remise sur le marché des logements vacants. Reconquérir le parc vacant, limiter l'étalement urbain, valoriser les centralités pour l'attractivité territoriale et donc limiter les déplacements.	
Contexte :	
L'Etat a lancé une démarche innovante de remobilisation de l'immobilier en milieu rural. La CAE a identifié 3 communes pour cette expérimentation et souhaite déployer la méthodologie utilisée afin de reconquérir le bâti de centre bourg, comme priorisé dans son PLH.	

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒ ☒		1. Faire connaître les outils juridiques déployés par l'Etat 2. Recruter un chef de projet « bâti vacant dégradé » 3. Accompagner les communes pilotes 4. Evaluer et déployer le service en fonction des premiers retours	Eradiquer le bâti dégradé

Cibles :

Décideurs publics, partenaires constructeurs/promoteurs, offices HLM

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1			
Action 2	ETP	40 k€	80 k€
Action 3		Aide à la pierre à définir (fin 2020)	
Action 4		Evalué suite à l'expérimentation	

Aides financières mobilisables :

FNADT, Anah ?, CLIMAXION, Région, Département

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE
Indicateurs de suivi :		

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de biens immobiliers ayant évolué	Satisfaction des communes pilotes
Poursuite du dispositif post expérimentation	Nombre de communes touchées après élargissement

	ATTENUATION	Action de suivi
SCOT Schéma de Cohérence Territoriale SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°3.1.5**
Intitulé de l'action	**Démarche prospective sur les mutations foncières potentielles pour éviter les friches commerciales et développer des ceintures maraîchères**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 1 : Inventer un urbanisme durable pour notre territoire Mesure : Encadrer, financer, démontrer et expliquer l'urbanisme durable	
Référence Cit'ergie	*Mesure 1.3.1*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
SM SCoT des Vosges Centrales	
Partenariats :	
EPFL, Chambres consulaires, « Terres en ville », SAFER	
Référent EPCI de l'action :	
SM SCoT	**Elu : Michel HEINRICH / Technicien : Laurence BERTRAND**
CAE	**Technicien : Julie HOSDEZ**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT fixe un objectif d'autonomie énergétique et de réduction par 4 du taux de consommation foncière entre 2014 et 2030. Pour y parvenir, la priorité est donnée au renouvellement urbain par rapport aux extensions urbaines sur les terres non artificialisées. Concernant les friches, les potentialités foncières doivent être identifiées. *Concernant les espaces agricoles,* les collectivités locales au sein du Système vert sont encouragées à développer une dynamique de projets visant à renforcer les filières agricoles et sylvicoles privilégiant la proximité de la zone urbaine (ex : circuits courts alimentaires, marchés fermiers, etc.).	

Contexte :			
Les changements de pratiques des consommateurs, notamment l'essor du e-commerce et les stratégies financières de la grande distribution augurent de profondes mutations à venir dans les zones commerciales existantes où de nouveaux usages devront être trouvés aux surcapacités de grandes surfaces. Dans le même temps, l'agriculture connait aussi d'importants changements qui posent la question des équilibres futurs entre les types de productions alimentaires, énergétiques et industrielles. La place des circuits courts est à organiser. Les conséquences se traduiront en termes d'aménagement du territoire, notamment pour renforcer des ceintures vertes et maraîchères périurbaines. Par ailleurs, l'ambition d'autonomie énergétique et le développement des énergies renouvelables ne seront pas non plus sans conséquence spatiale, notamment au plan environnemental. Toutes ces mutations foncières en perspective vont interférer les unes avec les autres. Une anticipation de leurs effets permettrait de favoriser des synergies en créant des conditions favorables au lieu d'en subir les dommages collatéraux.			
SM SCOT		**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒		Prestation d'expertise externe et d'animation partenariale. - Identifier et expertiser les surfaces commerciales périphériques présentant le plus de risques de désaffectation et réfléchir à des vocations futures sur des sites pilotes avec les acteurs économiques concernés. - Identifier les zones agricoles potentiellement mutables ainsi que les espaces artificialisés à reconquérir pour l'agriculture notamment pour une production en circuits courts en évaluant les conséquences d'une évolution mal maîtrisée (déstabilisation économique des exploitations, spéculation foncière, concurrence entre cultures de rapport et cultures alimentaires…) et rechercher des moyens de régulation adaptés par les collectivités et les autres acteurs économiques. - Intégrer systématiquement dans les deux volets précédents, les préoccupations de maîtrise des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité et des paysages pour les nouveaux usages de ces potentiels fonciers mutables.	- Réutiliser ces espaces commerciaux dans une logique de maîtrise foncière, énergétique et éventuellement de production alimentaire - Encourager les circuits courts moins énergivores et anticiper une part d'autosuffisance alimentaire locale - Optimiser la production d'énergies renouvelables en minimisant les impacts contre-productifs sur le plan environnemental et social.
Cibles :			
Budget estimé et principaux postes de dépenses :			
100 000 € sur 24 mois			
Aides financières mobilisables :			
CD88, Région, …			

Echéancier (par semestre) :

		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	Action 1														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de m^2 ou d'ha identifiés comme potentiellement mutables par catégorie	A préciser par comparaison à l'extension urbaine

	ATTENUATION	Animation/ accompagnement
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°3.2.1**
Intitulé de l'action	**Réaliser des diagnostics complets sur le profil thermique des bâtiments et des équipements publics**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 2 : Gestion globale du patrimoine bâti et des équipements des collectivités Mesure : Mieux connaître et suivre le patrimoine bâti pour identifier les bâtiments prioritaires en termes d'économies d'énergie	
Référence Cit'ergie	*Mesure 2.1.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 2.1.2 Mettre en place le dispositif LEEA (intracting) sur le patrimoine de la CAE et de ses communes membres*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Intercommunalités et communes	
Partenariats :	
Banque des Territoires, Région Grand Est-ADEME	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Philippe FERRATIER / Technicien : Thierry JUNGKER**
CAE	**Elu : Marc BARBAUX – Stéphanie POIRIER / Technicien : Sami KRIOUCHE**
Objectifs territoriaux :	

Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel et tertiaire une baisse de respectivement 29% et 24% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012.

Pour atteindre cet objectif, une rénovation annuelle de 2,85% du parc tertiaire est notamment visée.

Contexte :

La rénovation énergétique des bâtiments publics représente un levier important et permet aux collectivités d'assurer un rôle d'exemplarité.

L'amplification de la dynamique de rénovation du bâti public implique le besoin d'une meilleure connaissance de l'état énergétique des bâtiments pour pouvoir agir intelligemment.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Réalisation de bilans des consommations énergétiques par les Conseillers en Energie sur les bâtiments publics du territoire	
☒	☒	2. Identification des bâtiments prioritaires pour la réalisation d'audits énergétiques complets : aspect performance thermique et vocation du bâtiment (services, accueil de public…) à prendre en compte pour la priorisation	
☒	☒	3. Lancement d'un marché public pour la réalisation d'audits énergétiques complets sur les bâtiments prioritaires	
☒	☒	4. Réalisation des audits énergétiques complets (performance thermique, installations chauffage, confort d'été…) : faisabilité technico-économique des travaux à évaluer.	

Cibles :

Patrimoine bâti des intercommunalités et des communes

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Mobilisation Conseillers en Energie		
Action 2	Mobilisation Conseillers en Energie et services CAE, CCMD, SCoT		
Action 3	Mobilisation Conseillers en Energie et services CAE, CCMD, SCoT		

Action 4	Investissement financier		

Aides financières mobilisables :

Action 4 :

	Dispositif	Montant annuel unitaire
Région	CLIMAXION : « Audit énergétique approfondi »	70% plafonné à 35 000 €

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■	■	■	■	■								
Action 2			■		■		■							
Action 3			■		■		■							
Action 4				■		■		■						

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de bilans de consommation réalisés	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics
Nombre de bâtiments identifiés pour l'audit énergétique complet	

	ATTENUATION	Investissement/ programmation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL Communauté de Communes Mirecourt Dompaire	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°3.2.2**
Intitulé de l'action	**Mettre en place un système d'instrumentation des consommations énergétiques sur les bâtiments et équipements prioritaires**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 2 : Gestion globale du patrimoine bâti et des équipements des collectivités Mesure : Mieux connaitre et suivre le patrimoine bâti pour identifier les bâtiments prioritaires en termes d'économies d'énergie	
Référence Cit'ergie	*Mesure 2.1.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 2.1.1 Mettre en place un système d'instrumentation des consommations énergétiques sur les bâtiments et équipements prioritaires*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Intercommunalités et communes	
Partenariats :	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Philippe FERRATIER / Technicien : Thierry JUNGKER**
CAE	**Elu : Marc BARBAUX / Technicien : Sami KRIOUCHE**

Objectifs territoriaux :

Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel et tertiaire une baisse de respectivement 29% et 24% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012.

Pour atteindre cet objectif, une rénovation annuelle de 2,85% du parc tertiaire est notamment visée.

Contexte :

La rénovation énergétique des bâtiments publics représente un levier important et permet aux collectivités d'assurer un rôle d'exemplarité.

L'amplification de la dynamique de rénovation du bâti public implique le besoin d'une meilleure connaissance de l'état énergétique des bâtiments pour pouvoir agir intelligemment.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Déployer un système d'instrumentation des bâtiments publics (neufs et rénovés systématiquement et gros consommateurs) permettant un suivi : ▪ Des consommations énergétiques ▪ Du confort et de la santé des usagers	
☒	☒	2. Sensibiliser les agents / élus / administrations / autres usagers du bâti public à l'importance de la dimension humaine dans le suivi de la performance énergétique : communication, implication, mobilisation, management ▪ Mettre en place des étiquettes ERP dans le but de sensibiliser les utilisateurs des sites (lien FA système d'instrumentation)	
☒	☒	3. Capitalisation des données par les Conseillers Energie	

Cibles :

Patrimoine bâti des intercommunalités et des communes

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3	Non défini	Non défini	Non défini

Aides financières mobilisables :

ADEME-Région (CLIMAXION), CEE…

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 2														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de bâtiments publics faisant l'objet d'un suivi	Consommation d'énergie en kWh/an du parc bâti public
Nombre d'usagers des bâtiments publics sensibilisés	

	ATTENUATION	Investissement/ programmation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL Mirecourt Dompaire	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°3.2.3**
Intitulé de l'action	**Réaliser et assurer le portage politique d'un programme d'investissement pluriannuel sur les bâtiments publics en développant l'Efficacité Energétique Autofinancée (intracting)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 2 : Gestion globale du patrimoine bâti et des équipements des collectivités Mesure : Amorcer le financement des travaux	
Référence Cit'ergie	*Mesure 2.1.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 2.1.2 Réaliser et assurer le portage politique d'un programme d'investissement pluriannuel sur les bâtiments publics*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Intercommunalités et communes	
Partenariats :	
/	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Philippe FERRATIER / Technicien : Thierry JUNGKER**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER Marc BARBAUX / Technicien : Sami KRIOUCHE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel et tertiaire une baisse de respectivement 29% et 24% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012.	

Pour atteindre cet objectif, une rénovation annuelle de 2,85% du parc tertiaire est notamment visée.

Contexte :			
La rénovation énergétique des bâtiments publics représente un levier important et permet aux collectivités d'assurer un rôle d'exemplarité. L'amplification de la dynamique de rénovation du bâti public implique le besoin d'une meilleure connaissance de l'état énergétique des bâtiments pour pouvoir agir intelligemment.			
CAE	**CCMD**	**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒	☒	4. Réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel de travaux dans les bâtiments publics intercommunaux et communaux ▪ Identification des bâtiments prioritaires à la rénovation/réhabilitation énergétique compte tenu des audits et du suivi énergétique et technique réalisés (cf. Fiche action 3.2.1 et Fiche action 3.2.2) ▪ Réalisation de l'investissement travaux de rénovation et de réhabilitation énergétique ▪ Réalisation de l'investissement dans la maintenance du patrimoine bâti ▪ Réalisation de l'investissement dans l'instrumentation permanente pour le suivi énergétique et technique ▪ Sensibilisation des utilisateurs des bâtis rénovés	
☒	☒	5. Déploiement du programme d'investissement	
Cibles :			
Patrimoine bâti des intercommunalités et des communes			
Budget estimé et principaux postes de dépenses :			

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Jour-homme		
Action 2	Investissement financier		

Aides financières mobilisables :

	Dispositifs	Montant de l'aide
Région	CLIMAXION	Forfait 5 000 à 15 000 € + 20€/m2 à 85€/m2 selon le bouquet de travaux Bonus rénovation globale BBC : 10 000 € Bonus isolation matériaux biosourcés : 20% aide aux travaux
Caisse des Dépôts	Prêt GPI AmBRE	Taux +0,75% ≤ 5 M€ jusqu'à 100% du financement > 5 M€ 50% du financement
Caisse des Dépôts	Intracting	La CDC apporte une avance remboursable de 50% du montant des travaux. Montants types de 500 K€ à 5 M€ versés en 2 ou 3 tranches. Taux de rémunération de 2% avec un temps de retour de 10 ans max. Un économe de flux doit être nommé.
Fournisseurs d'énergie	CEE	Octobre 2019, la valeur des CEE est de l'ordre de 7 €/MWh cumac. Le taux de couverture est très variable en fonction des fiches opérations concernées, et du prix des CEE. Il peut aller jusqu'à 100% pour des opérations d'isolation (combles, plancher bas).

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Montant du programme de travaux pluriannuel	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics
Nombre de bâtiments rénovés	

	ATTENUATION	Accompagnement/ Animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°3.2.4**
Intitulé de l'action	**Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air intérieur au sein de la collectivité**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 2 : Favoriser un air de qualité Mesure : Agir sur le renouvellement d'air et les sources d'émissions liées aux activités	
Référence Cit'ergie	*Mesure 2.1.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 2.1.1 Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air intérieur au sein de la collectivité*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE et CCMD	
Partenariats :	
ATMO Grand Est, ALEC, ADEME nationale	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Colette COMESSE-DAUTREY / Technicien : Sophie ANTOINE**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technicien : Sami KRIOUCHE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales s'est engagé sur le maintien de la qualité de l'air du territoire et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.	

Contexte :
En 2018, la qualité de l'air est globalement bonne sur l'ensemble du territoire du SCoT, 67% des journées (244 jours) présentent une bonne qualité de l'air. En 2018, un seul jour a affiché une qualité de l'air mauvaise sur le périmètre. Ces chiffres ne doivent pas faire oublier que la qualité de l'air intérieur, si elle est liée à celle de l'air extérieur, peut être fortement dégradée par le bâtiment, les matériaux mobiliers et de revêtement et par les activités humaines. D'après l'observatoire de la QAI, 41 % des écoles en France ont au moins une classe dont le taux de confinement est important. La CAE n'échappe pas à la règle : 68 classes réparties sur 19 écoles du territoire ont bénéficié d'un suivi QAI (balise Fireflies® d'Azimut). Le constat est quasi systématique sur le confinement dû à un manque de ventilation et/ou d'aération. Il était de ce fait important pour la CAE de travailler cette cible.

CAE		**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒		1. Mise en place d'un groupe de travail au sein de la collectivité sur la thématique : Comment agir sur la qualité de l'air intérieur ? Interaction avec les différents services de la collectivité, présentation du projet et de la démarche.	Mobiliser les agents de la collectivité et permettre une interaction entre les différents services
☒		2. Proposition de clauses spécifiques dans les marchés publics : a. Pour les travaux courants : peinture, revêtement de sols, etc., et validation juridique de ces clauses b. Pour les produits d'entretien c. Dans les marchés de réhabilitation globale des bâtiments publics (et notamment les écoles)	Permettre une intégration des critères relatifs à la qualité de l'air intérieur dans les cahiers des charges de la collectivité concernant les travaux de second œuvre et le choix et usages des produits d'entretien
☒		3. La proposition de critères à inclure dans les marchés	Permettre une gestion intégrée de la qualité de l'air intérieur au sein des opérations de rénovation et de construction
☒		4. La formation des différents publics concernés pour une meilleure appropriation de la thématique et notamment le personnel d'entretien qui sera formé à l'usage des produits d'entretien.	

Cibles :
Services de la CAE et de la CCMD, communes du territoire
Budget estimé et principaux postes de dépenses :
Actions budgétées et en cours de réalisation

Aides financières mobilisables :

ADEME Nationale dans le cadre d'AACT'AIR

Echéancier (par semestre) :

		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	Action 1														
	Action 1														
	Action 3														
	Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	FORT	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de participants au groupe de travail	
Nombre de marchés à l'année intégrant ces critères	
Nombre de formations menées	Nombre de participants formés

	ATTENUATION	Accompagnement/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°3.3.1**
Intitulé de l'action	**Renforcer l'accompagnement des ménages et faciliter le parcours de rénovation**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 3 : Accélérer la rénovation énergétique du parc existant Mesure : Organiser l'accompagnement des particuliers autour des dispositifs existants et à venir	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.5*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.5 Renforcer l'accompagnement des ménages et faciliter le parcours de rénovation*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE, CCMD, Région Grand Est	
Partenariats :	
Conseil Départemental (PLAN VASTE) - ALEC – CD 88 - Communes – MSAP	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Roger ALEMANI / Agent : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel une baisse de 29% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012. Pour atteindre cet objectif, une rénovation annuelle de 2,9% du parc résidentiel est visée.	

Contexte :			
Le parc bâti existant représente le gisement d'économie d'énergie le plus important. La rénovation des logements du parc privé est nécessaire pour atteindre les objectifs de maîtrise des consommations que le SCoT s'est fixé. L'amplification de la dynamique et de la qualité de la rénovation des logements devra passer par une facilitation de l'accompagnement des ménages dans le parcours de rénovation. Actuellement, un accompagnement est assuré grâce à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) d'Epinal Centre Vosges à travers son dispositif **Dialecte**.			
CAE	**CCMD**	**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒	☒	1. Cartographie précise des relais locaux d'information sur la rénovation énergétique et de leurs modalités d'intervention	Identifier les relais locaux pour mettre en place des guichets unifiés afin de dispenser les premiers conseils dans une logique d'équité de traitement des habitants sur le territoire
☒	☒	2. Coordination des différents réseaux de contact avec les habitants (municipalités, maisons de services au public et autres structures ayant vocation à accueillir du public telles que CCAS, Département…) afin de mettre en place un réseau de « donneurs d'alerte » de la précarité énergétique	Faciliter le repérage des ménages en situation de précarité énergétique
☒	☒	3. Structuration du Service Public de l'Efficacité Energétique de l'Habitat autour de 3 axes : a. Gestion des signalements et repérages b. Conseil et orientation c. Accompagnement personnalisé des ménages	Orienter les ménages intéressés par des travaux de rénovation énergétique vers la PTRE et faciliter le passage à l'acte
☒ ☒	☒ ☒	4. Identification de solutions préventives à la précarité énergétique (type SLIME, en collaboration avec les services du Département) 5. Ouverture d'une permanence de l'ALEC sur la CCMD ?	Compléter l'accompagnement en parallèle du parcours « travaux »
Cibles :			
Grand public, ménages propriétaires occupants, propriétaires bailleurs			

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Jour-homme	0.25 ETP	
Action 2	Investissement financier (Convention Etat-collectivités) Ingénierie	3.5 M€ travaux 500 k€ 0.25 ETP	
Action 3	TEMPS HOMME	0.5 ETP	
Action 4	TEMPS HOMME	1 ETP (type SLIME)	
Action 5	Loyer		

Aides financières mobilisables :

Etat, Département, Région (PIG), CEE (matériaux biosourcés), Ingénierie : Etat, CEE via le SARE (CAP15 ?)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														
Action 5														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	FORT	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de ménages accompagnés par axe	Nombre de travaux de rénovation démarrés sur l'année
Nombre de ménages passant à l'acte	Consommation d'énergie en kWh/an des logements

	ATTENUATION	Communication/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°3.3.2**
Intitulé de l'action	**Mettre en place une communication unifiée à l'échelle départementale sur l'accompagnement et les dispositifs d'aides aux ménages**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 3 : Accélérer la rénovation énergétique du parc existant Mesure : Organiser l'accompagnement des particuliers autour des dispositifs existants et à venir	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.1.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.2.1 Mettre en place une communication unifiée à l'échelle départementale sur l'accompagnement et les dispositifs d'aides aux ménages*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE, Conseil Départemental des Vosges (Plan VASTE), PETR	
Partenariats :	
ALEC	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Roger ALEMANI / Technicien : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel une baisse de 29% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012. Pour atteindre cet objectif, une rénovation annuelle de 2,9% du parc résidentiel est visée.	

Contexte :			
Le parc bâti existant représente le gisement d'économies d'énergie le plus important. La rénovation des logements du parc privé est nécessaire pour atteindre les objectifs de maîtrise des consommations que le SCoT s'est fixé. L'amplification de la dynamique et de la qualité de la rénovation des logements devra passer par une facilitation de l'accompagnement des ménages dans le parcours de rénovation. Actuellement, un accompagnement est assuré grâce à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) d'Épinal Centre Vosges à travers son dispositif DIALECTE et de l'opérateur dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux.			
CAE		**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒		1. Coopération avec les acteurs départementaux (Département, association des Maires des Vosges, CCI, CMA, CAPEB, FFB88…) pour proposer et diffuser un support de communication des dispositifs d'aides existants sur le territoire	Limiter le nombre de supports de communication dont la multiplication crée la confusion pour les habitants
☒		2. Mettre en place une plateforme en ligne pour informer les habitants sur le territoire sur le principe de Rénovation Habitat Info / Communiquer sur la plateforme Rénovation Habitat Info https://www.renovation-habitat.info/22/aides-subventions-vosges-88-travaux-economie-energie/	Faciliter l'accès à une information vérifiée Centraliser l'information
☒		3. Création d'un outil de simulation du montant d'aides disponibles hébergé au niveau du site Rénovation Habitat ? (sur le modèle de l'outil Simul'Aid€s de l'ADEME Grand Est)	Faciliter le passage à l'acte
☒		4. Mettre en place un réseau de Relais sur le territoire (municipalités et autres relais locaux identifiés cf. action 3.3.1 « Renforcer l'accompagnement des ménages ») diffusant la même information que la PTRE	Diffuser l'information
☒		5. Adapter l'outil préalable du CAUE 54 au territoire pour faciliter les démarches administratives (secteur protégé, DUP, PC…) : http://caue54.com/guide_home.asp	Faciliter le parcours de rénovation
Cibles :			
Porteurs de projets privés individuels			

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Jour-homme	15	
Action 2	Jour-homme	10	
Action 3	Jour-homme	10	
Action 4	Jour-homme	5	
Action 5	Prestation	3 000	

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■												
Action 2			■	■										
Action 3			■											
Action 4			■	■	■	■								
Action 5			■											

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de supports distribués	
Fréquentation des plateformes Internet	

	ATTENUATION	Accompagnement
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°3.3.3**
Intitulé de l'action	**Lancer un travail de référencement et constituer puis relayer une base d'informations sur les opérations de rénovation groupées exemplaires sur le territoire**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 3 : Accélérer la rénovation énergétique du parc existant Mesure : Organiser l'accompagnement des particuliers autour des dispositifs existants et à venir	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.5.5*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.5.5 Lancer un travail de référencement et constituer puis relayer une base d'informations sur les opérations de rénovation groupées exemplaires sur le territoire*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE	
Partenariats :	
CAPEB 88 – CMA 88 – CCI 88 – ALEC – Région Grand Est – CD88	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Roger ALEMANI / Technicien : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel une baisse de 29% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012. Pour atteindre cet objectif, une rénovation annuelle de 2,9% du parc résidentiel est visée.	
Contexte :	

Le parc bâti existant représente le gisement d'économie d'énergie le plus important. La rénovation des logements du parc privé est nécessaire pour atteindre les objectifs de maîtrise des consommations que le SCoT s'est fixé.

La dynamique de rénovation devra cependant s'assurer de la qualité des travaux de rénovation et pose entre autres la question de la coordination des corps de métiers appelés à intervenir sur un même chantier.

La CAPEB cherche à impulser depuis plusieurs années une tendance au groupement d'entreprises éco-artisans. Confronter aux difficultés juridiques et légales de la mise en place de groupements d'entreprises, le besoin d'identification des associations d'entreprises reste un sujet déterminant dans l'accompagnement des ménages et la garantie d'une qualité des travaux.

CAE		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒		1. Création et suivi d'une base de références sur les opérations de rénovation groupées exemplaires sur le territoire (i.e. faisant intervenir plusieurs corps de métiers). 2. Soutien de la CAPEB, CMA 88 et CCI 88 sur le rapprochement entre entreprises et accompagnement à la constitution de groupements d'entreprises : proposition d'une « démarche-type » pour la création de groupement d'entreprises, création de modules de formation « travailler ensemble dans le bâtiment », etc. Appuyer la création de groupement d'entreprises à travers des Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre de rénovation publique. 3. Communication de cette base auprès des ménages via une coopération avec l'ALEC.	Référencer des associations d'artisans à partir d'exemples réussis

Cibles :

Entreprises du BTP et artisans du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	0.5 ETP	
Action 2	Temps homme	0.25 ETP	
Action 3	Temps homme	0.1 ETP	

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'associations d'entreprises référencées	
Nombre d'entreprises accompagnées	

	ATTENUATION	Action de suivi
Vosgelis – Habitez comme vous voulez Epinal Habitat – Agglomération	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°3.3.4**

Intitulé de l'action	**Poursuivre la rénovation thermique du parc bâti social**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 3 : Accélérer la rénovation énergétique du parc existant Mesure : Poursuivre l'amélioration du parc social
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.2.2*
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.2.2 Suivre l'amélioration du parc social*

Porteurs de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Vosgelis, Epinal Habitat	
Partenariats :	
CAE	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel une baisse de 29% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012. L'effort de maîtrise de la consommation passera par une rénovation ambitieuse à la fois sur le parc bâti privé, social et public. Une rénovation de 2,9% du parc global est visée chaque année ainsi qu'une substitution des énergies fossiles et une plus forte intégration des énergies renouvelables et de récupération dans les usages du bâti.	
Contexte :	

Le parc HLM sur le territoire du SCoT des Vosges Centrales couvre 10 763 logements, gérés par cinq bailleurs sociaux. La grande majorité de ces logements appartiennent à deux bailleurs : Epinal Habitat et Vosgelis. Ils ont pour la moitié été construits avant 1974 et représentent donc un enjeu fort d'amélioration de leur performance énergétique.

Le parc social détenu par le bailleur Vosgelis couvre l'ensemble du Département des Vosges et plus exactement 112 communes. Il représente un total de 16 500 logements. Sur le SCoT des Vosges Centrales, Vosgelis est gestionnaire d'environ 5 400 logements.

Le parc social détenu par le bailleur Epinal Habitat couvre uniquement la commune d'Épinal. Sur le SCoT des Vosges Centrales, Epinal Habitat est gestionnaire de 5 500 logements.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☐	1. Poursuite des opérations de rénovation thermique du parc de logements des deux principaux bailleurs sociaux du territoire	- Vosgelis : une baisse de 25% des consommations d'énergie à horizon 2025 par rapport à 2015 en visant un DPE C - Epinal Habitat : amener dans de 43% à 50% d'ici 2030 la part des logements contenus dans les classes A-C
☒	☐	2. Valorisation de certaines actions exemplaires	Pour Epinal Habitat, à l'horizon 2028, l'objectif est 50% du parc en étiquette A-C
☒	☒	3. Intégration des matériaux biosourcés dans les opérations de construction et de rénovation ▪ Vosgelis réfléchit au sein de son Groupe de Travail Achats aux solutions matériaux biosourcés à travers une estimation des coûts et des leviers possibles	Information inconnue pour Vosgelis

Cibles :

Logements situés dans la classe DPE D

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Actions budgétées et en cours de réalisation

Aides financières mobilisables :

Climaxion (ADEME, Région), Département, CEE…

Echéancier (par semestre) :

		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Vosgelis	Action 1														
	Action 2														
	Action 3														
Epinal Habitat	Action 1														
	Action 2														
	Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'opérations de rénovation effectuées	Consommation énergétique du parc en kWh/an
Nombre d'opérations intégrant une approche matériaux biosourcés	Bilan gaz à effet de serre des constructions

	ATTENUATION	Action de suivi
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°3.3.5**
Intitulé de l'action	**Poursuivre l'optimisation des consommations liées aux usages dans le parc bâti social**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 3 : Accélérer la rénovation énergétique du parc existant Mesure : Poursuivre l'amélioration du parc social	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.2.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.2.2 Suivre l'amélioration du parc social*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Vosgelis – Epinal Habitat – Conseil Départemental des Vosges	
Partenariats :	
CAE, SEM TERR'ENR	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel une baisse de 29% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012. L'effort de maîtrise de la consommation passera par une rénovation ambitieuse à la fois sur le parc bâti privé, social et public. Une rénovation de 2,9% du parc global est visée chaque année ainsi qu'une substitution des énergies fossiles et une plus forte intégration des énergies renouvelables et de récupération dans les usages du bâti.	

Contexte :			
Le parc HLM sur le territoire du SCoT des Vosges Centrales couvre 10 763 logements, gérés par cinq bailleurs sociaux. La grande majorité de ces logements appartient à deux bailleurs : Epinal Habitat et Vosgelis. Ils ont pour la moitié été construits avant 1974 et représentent donc un enjeu fort d'amélioration de leur performance énergétique. Le parc social détenu par le bailleur Vosgelis couvre l'ensemble du Département des Vosges et plus exactement 112 communes. Il représente un total de 16 500 logements. Sur le SCoT des Vosges Centrales, Vosgelis est gestionnaire d'environ 5 400 logements. Le parc social détenu par le bailleur Epinal Habitat couvre uniquement la commune d'Épinal. Sur le SCoT des Vosges Centrales, Epinal Habitat est gestionnaire de 5 500 logements.			
CAE	**CCMD**	**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒	☒	1. Promotion de l'offre d'achat groupé d'énergie Hlm Grand Est Energie auprès des nouveaux locataires	
☒	☐	2. Individualisation des frais de chauffage et d'ECS sur le parc d'Epinal Habitat : ▪ Création d'un service civique pour l'accompagnement des ménages dans la démarche d'individualisation des frais de chauffage et d'ECS	
☒	☐	3. Sensibilisation des ménages aux économies d'énergie : ▪ Vosgelis : o Animation de l'appartement pédagogique installé à Golbey ouvert aux locataires du parc ainsi qu'aux écoles ▪ Epinal Habitat o Organisation de visites après certaines opérations de réhabilitation o Remise d'un kit « économies d'énergie » et d'un guide des éco-gestes à l'entrée des locataires dans le logement	
☒	☒	4. Réflexion sur la mise en place d'un cahier des charges photovoltaïque, notamment à but d'autoconsommation	
☒	☒	5. Accompagnement des ménages : ▪ CD88 à travers le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) o Aide au paiement des factures	

		○ Animation de la plateforme *Ter'o*, plateforme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable des Vosges (https://plateforme-tero.fr/) ○ Présence lors du salon Planète et Energies et du salon Habitat et Bois	

Cible :

Locataires et propriétaires du parc social et écoles

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Actions budgétées et en cours de réalisation

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Vosgelis	Action 1														
	Action 3														
Epinal Habitat	Action 1														
	Action 2														
	Action 3														
CD88	Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre. de personnes sensibilisées	Evolution des aides FSL du Département

	ATTENUATION	Action de suivi
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°3.3.6**
Intitulé de l'action	**Améliorer l'adaptation du parc bâti social aux enjeux du changement climatique**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 3 : Un urbanisme et des bâtiments durables Sous-axe 3 : Accélérer la rénovation énergétique du parc existant Mesure : Poursuivre l'amélioration du parc social	
Référence Cit'ergie	*Mesure 6.2.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 6.2.2 Suivre l'amélioration du parc social*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Vosgelis et Epinal Habitat	
Partenariats :	
/	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Adrien LAROQUE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre sur le secteur résidentiel une baisse de 29% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2012. L'effort de maîtrise de la consommation passera par une rénovation ambitieuse à la fois sur le parc bâti privé, social et public. Une rénovation de 2,9% du parc global est visée chaque année ainsi qu'une substitution des énergies fossiles et une plus forte intégration des énergies renouvelables et de récupération dans les usages du bâti.	
Contexte :	

Le parc HLM sur le territoire du SCoT des Vosges Centrales couvre 10 763 logements, gérés par cinq bailleurs sociaux. La grande majorité de ces logements appartiennent à deux bailleurs : Epinal Habitat et Vosgelis. Ils ont pour la moitié été construits avant 1974 et représentent donc un enjeu fort d'amélioration de leur performance énergétique.

Le parc social détenu par le bailleur Vosgelis couvre l'ensemble du département des Vosges et plus exactement 112 communes. Il représente un total de 16 500 logements. Sur le SCoT des Vosges Centrales, Vosgelis est gestionnaire d'environ 5 400 logements.

Le parc social détenu par le bailleur Epinal Habitat couvre uniquement la commune d'Épinal. Sur le SCoT des Vosges Centrales, Epinal Habitat est gestionnaire de 5 500 logements.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒		1. Réalisation d'une étude sur la collecte des eaux pluviales pour Epinal Habitat	
	☒	1. bis Récupération des eaux de pluie sur le bâti	
☐	☒	2. Récupération des eaux de pluie pour les usages domestiques non potables	
☒	☒	3. Poursuite de l'homogénéisation de la gestion du compostage	

Cible :

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Actions budgétées et en cours de réalisation

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Vosgelis	Action 1														
	Action 2														
	Action 3														
	Action 1														

Epinal Habitat	Action 2														
	Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de logements pour lesquels la récupération des eaux de pluie est en place	Volume d'eau consommé par les logements

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.1.1**
Intitulé de l'action	**Créer une cellule d'ingénierie afin d'informer et d'accompagner les projets de développement EnR&R**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) Mesure : Accompagner les projets de développement d'EnR&R électriques, gaz et chaleur […]	
Référence Cit'ergie	*Mesure 3.2.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*3.2.3 Créer une cellule d'ingénierie afin d'informer et d'accompagner les projets de développement EnR&R*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :
CAE, CCMD
Partenariats :
ADEME, ALEC, association GECLER (animée sur le département par Lorraine Energies Renouvelables), groupes citoyens en transition

Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Thierry GAILLOT / Technicien : Sami KRIOUCHE**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre un développement des EnR&R à hauteur de 46% des besoins énergétiques prévus en 2030.	

Contexte :

Le territoire produit 1 450 GWh d'EnR&R en 2015, soit 23% de la consommation.

L'amplification de la dynamique de développement de production d'EnR&R implique une amélioration en termes d'information et d'accompagnement des porteurs de projets.

La création d'une société d'investissement participatif citoyen programmée fin 2019 va devenir un nouvel acteur du territoire sur la question.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Identifier les besoins d'ingénierie sur le territoire relatif au montage et portage de projets EnR	Identifier les besoins non couverts en 2020
☒	☒	2. Définir les modalités de l'accompagnement technique : en fonction de la complexité, du type de porteur de projet…	Définir la méthodologie d'accompagnement d'ici fin 2020
☒	☒	3. Identifier et prospecter les projets nécessitant un accompagnement technique	Lancer un appel à projet sur le 1er semestre 2021.
☒	☒	4. Accompagner la maîtrise d'ouvrage des projets retenus le plus en amont possible jusqu'à la fin de la première année d'exploitation	Lever les freins liés aux questionnements techniques, réglementaires et financiers des projets ENR : réalisation de plus de 80 % des projets accompagnés

Cibles :

Les projets des citoyens et des entreprises : solaire thermique (individuel ou collectif), solaire PV (en autoconsommation ou non), solaire hybride, bois énergie, géothermie, méthanisation agricole

Les projets pour les collectivités : solaire (PV en toiture, PV au sol, solaire thermique), bois énergie, géothermie, méthanisation

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme	0.5 ETP la 1ère Année Au moins 1.5 ETP les années suivantes	
Action 2			
Action 3			
Action 4			

Aides financières mobilisables :

Climaxion (ADEME)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de projets identifiés	Puissance installée par type d'EnR
Nombre de projets suivis	Capacité de production annuelle par type d'EnR
	Estimation des GES évitées

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.1.2**
Intitulé de l'action	**Communiquer sur les outils existants afin de faire émerger des porteurs de projets PV (par zone, par typologie de projets, etc.)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) Mesure : Accompagner les projets de développement d'EnR&R électriques, gaz et chaleur […]	
Référence Cit'ergie	*Mesure 3.2.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*3.2.3- Communiquer sur les outils existants afin de faire émerger des porteurs de projets PV*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal & Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	
Partenariats :	
ADEME, ALEC, association GECLER (animée sur le département par Lorraine Energies Renouvelables), groupes citoyens en transition, CCI, Professionnels du solaire, SEM TERR'ENR	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technicien : Jacques GRONDAHL**

Objectifs territoriaux :
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre un développement des EnR&R à hauteur de 46% des besoins énergétiques prévus en 2030.

Contexte :
Le territoire produit 1 450 GWh d'EnR&R en 2015, soit 23% de la consommation. Le SCoT a mené la réalisation d'un cadastre solaire sur son territoire. Celui-ci permet d'avoir une vision globale du potentiel de chaque parcelle/bâtiment. L'amplification de la dynamique de développement de projets photovoltaïques implique une communication sur les outils, et notamment sur le cadastre solaire, afin de faire émerger des projets.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Recenser l'ensemble des outils/structures à disposition autour du PV : cadastre solaire, contact ENEDIS/GRDF, Lorraine Energies Renouvelables, etc.	Rassembler tout l'existant au sein d'une boîte à outils opérationnelle d'ici le 1er semestre 2020
☒	☒	2. Définir une stratégie de communication en lien avec les différents porteurs de projets PV ou typologies de projets : a. Questionnaire aux communes afin de définir leur niveau de mobilisation b. Questionnaire aux entreprises du PV prêtes à participer	Définir une première stratégie d'ici la fin du 1er semestre 2020
☒	☒	3. Animer et communiquer a. Réunions d'information, communication autour du PV à l'attention des clubs d'entreprises b. Animation autour de visites de sites c. Sensibilisation autour des structures du type centrales villageoises et/ou collectives d. Rencontrer les porteurs de projets potentiels sur les parcelles les plus intéressantes d'après le cadastre solaire	Assurer une communication auprès des entreprises tous les 6 mois Faire des visites de site bimestrielles

Cibles :
Particuliers, Bailleurs, Promoteurs, Entreprises, Collectivités

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps Homme	0,5 ETP	
Action 2			
Action 3			

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de rencontres réalisées	Puissance PV installée après première prise de contact via rencontre
Nombre de porteurs de projets identifiés	Capacité de production PV installée après première prise de contact via rencontre
Nombre de visites de sites réalisées	

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.1.3**
Intitulé de l'action	**Encadrer et accompagner le développement de gros projets solaires photovoltaïques**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération Mesure : Accompagner les projets de développement d'EnR&R électriques, gaz et chaleur […]	
Référence Cit'ergie	*Mesure 3.2.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*3.2.3 Permettre le développement de projets en lien avec la SEM TERR'ENR*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
SEM TERR'ENR	
Partenariats :	
Actionnaires de la SEM (CAE, CCMD, Région Grand Est, CDC, Energie Partagée Investissement, Crédit Agricole & Caisse d'Epargne), DDT, Conseil Départemental, Consulaires, SM SCoT	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Florian MERLIN**
CAE	**Technicien : Jacques GRONDAHL**
Objectifs territoriaux :	
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre un développement des EnR&R à hauteur de 46% des besoins énergétiques prévus en 2030.	

Contexte :			
Le territoire produit 1 450 GWh d'EnR&R en 2015, soit 23% de sa consommation. Le Syndicat du SCoT a mené une étude de potentiel sur les gisements solaires au sol qui porte à 214 km² le potentiel territorial (hors prairies permanentes), avec comme condition pour atteindre un temps de retour inférieur à 15 ans, la nécessité d'atteindre une surface minimale de 147 hectares. Parallèlement, dans son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le SCoT oriente les projets de façon privilégiée sur les terrains dégradés (friches, anciennes décharges, ...). Plusieurs développeurs ont commencé la prospection auprès des communes et un premier projet est en cours à Golbey avec la candidature à l'appel à projets de la CRE début 2020.			
TERR'ENR		**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒		1. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour mieux caractériser les communes favorables à l'accueil des projets et les sites qui s'y prêtent le mieux ; en parallèle, réaliser une étude de gisement grâce aux outils et bases de données disponibles, dont l'outil Navi'SCoT	Identifier les communes favorables à l'accueil des projets, préciser le potentiel territorial à court et moyen termes, maîtriser le développement de projets
☒		2. A la suite de cette première caractérisation, travail collaboratif avec les institutions partenaires pour sélectionner les sites favorables et lancement d'un appel à projets auprès des développeurs pour répartir le montage de projets	Définir une stratégie de mobilisation du potentiel avec les institutions
☒		3. Premières actions de sécurisation foncière & communication sur la stratégie de développement	
☒		4. Développement de projets, avec le territoire comme actionnaire des sociétés de projet	Garantir un développement harmonieux des centrales au sol, cohérent avec la politique énergétique du SCoT.
Cibles :			
Propriétaires fonciers, collectivités, développeurs d'énergies renouvelables			

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Temps Homme	0,2 ETP	Non chiffrable Fonction du potentiel mobilisé

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de parcs en projet	Puissance PV installée
Définition d'une stratégie de mise en œuvre	Part du capital appartenant au territoire dans les sociétés de projets

	ATTENUATION	Accompagnement/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.1.4**

Intitulé de l'action	**Accompagner le développement des projets d'autoconsommation**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) Mesure : Accompagner les projets de développement d'EnR&R électriques, gaz et chaleur […]
Référence Cit'ergie	*Mesure 3.1.3*
Fiche Cit'ergie CAE	*3.2.3Permettre le développement de projets en lien avec la SEM TERR'ENR*

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal, SEM TERR'ENR, ENEDIS	
Partenariats :	
Actionnaires de la SEM (CAE, CCMD, Région Grand Est, CDC, Energie Partagée Investissement, Crédit Agricole & Caisse d'Epargne), Chambres consulaires	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : David PERRIN / Technicien : Jacques GRONDAHL**

Objectifs territoriaux :
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre un développement des EnR&R à hauteur de 46% des besoins énergétiques prévus en 2030.

Contexte :
Le territoire produit 1 450 GWh d'EnR&R en 2015, soit 23% de sa consommation. Le SCoT a mené la réalisation d'un cadastre solaire sur son territoire, disponible sur l'outil Navi'SCoT. Celui-ci permet d'avoir une vision globale du potentiel de chaque parcelle/bâtiment, avec la possibilité de le corréler avec la consommation électrique de la parcelle et d'obtenir des premières données de rentabilité économique. Par ailleurs, le SCoT dispose d'un outil de simulation développé par le SCoT du Grand Douaisis pour affiner la rentabilité économique du projet sur la base de la courbe de charges des consommations électriques. Le contexte national des projets d'autoconsommation est encore en évolution en 2020 et le modèle économique de tels projets se cherche encore. Un accompagnement des porteurs de projets est nécessaire à l'essor de l'autoconsommation.

TOUS		**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒		1. Identification de projets potentiels	Identifier des zones où le taux d'autoconsommation pourrait dépasser les 90%
☒		2. Accompagnement à la réalisation de premières opérations	Tester les difficultés de mise en œuvre sur des premières opérations pilotes
☒		3. Mise en place de protocoles et d'une méthodologie pour faciliter la multiplication des initiatives d'autoconsommation ; amélioration continue de la démarche 4. Généralisation & communication sur l'accompagnement	Faciliter l'émergence des projets

Cibles :
Collectivités, entreprises

Budget estimé et principaux postes de dépenses :			
	Type de dépense	**Montant annuel unitaire**	**Montant sur 2020-2025**
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	/	/	/

Aides financières mobilisables :
Climaxion (Grand Est), AMI ADEME, Europe

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Puissance PV installée en autoconsommation	Evolution annuelle de la puissance installée en autoconsommation
	Durée de réalisation des opérations

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.1.5**
Intitulé de l'action	**Soutenir le verdissement de l'approvisionnement local en gaz distribué en réseau (méthanisation et autres technologies)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) Mesure : Accompagner les projets de développement d'EnR&R électriques, gaz et chaleur […]	
Référence Cit'ergie	*Mesure 3.1.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*3.2.3 Permettre le développement de projets en lien avec la SEM TERR'ENR*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Chambre d'Agriculture des Vosges, Conseil Départemental des Vosges (Plan VASTE), SEM TERR'ENR	
Partenariats :	
GRDF, GRT, Actionnaires de la SEM (CAE, CCMD, Région Grand Est, CDC, Energie Partagée Investissement, …)	
Référent EPCI de l'action :	
CA88	**Elu : Jean-Louis LACROIX / Technicien : Damien LHUILLIER**
CD88	**Elu : Martine GIMMILLARO / Technicien : Service Biodiversité ; Pierre PELLEGRINI**

TERR'ENR	Elu : Stéphanie POIRIER / Technicien : Jacques GRONDAHL

Objectifs territoriaux :

Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre un développement des EnR&R à hauteur de 46% des besoins énergétiques prévus en 2030.

Contexte :

A l'échelle nationale, le potentiel de production de gaz renouvelable à l'horizon 2030 est estimé à hauteur de 160 à 280 TWh grâce au procédé de la *gazéification de biomasse* (après 2020) et à hauteur de 20 à 35 TWh grâce au développement de l'hydrogène et de la *méthanation* (après 2030). La projection pour 2030 et 2050 du contenu de gaz « vert » dans le réseau de transport de gaz est de 14% en 2030 et 56% en 2050.

La Région a défini un schéma stratégique sur la biomasse, incluant une stratégie de développement de la méthanisation à l'horizon 2030 et dont le pilotage d'une douzaine d'actions est porté par les Chambres d'Agriculture. Un schéma directeur sur la méthanisation est en cours de définition par le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture des Vosges ; il identifie plusieurs réseaux exploitables, dont ceux de Charmes et d'Épinal, et prévoit le développement de la mobilité verte à travers l'implantation de stations d'avitaillement.

Le SCoT a mené une étude de potentiel en biométhane qui estime à 19% la potentielle couverture des consommations de gaz naturel du territoire distribué en réseau. La production locale de biogaz est également un enjeu fort de la stratégie TEPOS du territoire des Vosges Centrales, puisqu'il permettra de substituer une partie des carburants fossiles mais également de valoriser les excédents de production électrique vers le réseau gaz (grâce aux procédés de la *méthanation* et du *power to gaz)*.

TOUS		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒		1. Réaliser un schéma directeur départemental sur la méthanisation qui acte la stratégie territoriale de développement	Faciliter et encourager le portage de projets
☒		2. Communiquer sur les enjeux du vecteur gaz renouvelable dans la stratégie de transition énergétique et sur l'impact écologique maîtrisé de son essor sur le territoire	Clarifier le message et le portage politique pour mettre fin aux polémiques
☒		3. Poursuivre l'accompagnement de projets en structurant leur financement dans une logique de massification	Faciliter l'émergence des projets par la création de nouveaux partenariats financiers

Cibles :

Collectivités, entreprises agricoles, industries agro-alimentaires… et toute entité à potentiel méthanogène

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	/	/	/
Action 2			

	Action 3			

Aides financières mobilisables :
Climaxion (Grand Est), AMI ADEME, Europe

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Niveau d'avancement du schéma directeur	Evolution annuelle du volume de gaz injecté en réseau
Nombre de projets d'injection gaz accompagnés	Part d'actionnariat public dans les projets

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.1.6**
Intitulé de l'action	**Accompagner l'appropriation du schéma éolien territorial défini par le SCoT**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) Mesure : Accompagner les projets de développement d'EnR&R électriques, gaz et chaleur […]	
Références Cit'ergie	*Mesures 3.2.3 & 1.2.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*3.2.3 Accompagner l'appropriation du schéma éolien territorial défini par le SCoT*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal & Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	
Partenariats :	
SM SCoT des Vosges Centrales, SEM TERR'ENR, DDT, DREAL, Région Grand Est & RTE pour la problématique du raccordement, associations environnementales (VNE, CPEPESC, LOANA…) & ONF pour la problématique biodiversité	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Mathieu SCHICKEL**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technicien : Jacques GRONDAHL**

Objectifs territoriaux :

Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre un développement des EnR&R à hauteur de 46% des besoins énergétiques prévus en 2030.

Contexte :

Le SCoT a mené une étude de potentiel et un schéma éolien territorial qui caractérisent les zones potentielles à court terme et les problématiques d'implantation du point de vue technico-économique, paysager et biodiversité, avec l'objectif de maîtriser le développement de l'éolien, tout en optimisant les retombées économiques pour le territoire en positionnant la SEM locale TERR'ENR dans l'actionnariat des projets.

Le schéma éolien contient une charte politique qui donne les fondamentaux du portage politique du schéma éolien, une cartographie des zones potentielles retenues au niveau technique et des recommandations d'implantation.

A la suite des élections, il conviendra de renouveler le message auprès des nouveaux élus pour une bonne appropriation du schéma directeur par les collectivités et un message clair et partagé aux futurs développeurs de projets.

TOUS		Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒ ☒ ☒		1. Présentation de la charte politique aux élus intercommunaux 2. Concertation auprès des conseils municipaux des communes concernées par les zones retenues du schéma éolien et mise en place des premières actions de maîtrise foncière 3. Appropriation du schéma éolien et délibération des collectivités concernées 4. Lancement de partenariats publics-privés pour porter le développement des projets	Maîtrise du développement de l'éolien et solidarité politique territoriale pour partager les retombées économiques

Cibles :

Communes, développeurs éoliens

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3	ETP	0.2 ETP	1 ETP
Action 4	Frais de développement	100 k€	500 k€

Aides financières mobilisables :
/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
FORT	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre de communes concernées et d'élus sensibilisés	Potentiel éolien envisagé
Nombre de projets accompagnés par la SEM TERR'ENR	Nombre de délibérations de collectivités favorables
	Nombre d'expressions d'opposition à l'éolien

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.1.7**
Intitulé de l'action	**Inciter à l'achat d'énergie verte**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 1 : Valoriser les déchets et économiser l'eau Mesure : Accompagner les projets de développement d'EnR&R électriques, gaz et chaleur […]	
Référence Cit'ergie	*Mesure 3.1.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 2.2.4 Augmenter la part d'achat d'électricité verte de la CAE*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD) et communes	
Partenariats :	
CU Grand Nancy	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Philippe FERRATIER / Technicien : Thierry JUNGKER**
CAE	**Elus : Marc BARBAUX / Technique : Sébastien HUKE**
Objectifs territoriaux :	
Viser une couverture de 46% de l'énergie finale par les EnR&R en 2030	

Contexte :

Fixés par les pouvoirs publics, les *Tarifs Réglementés de Vente (TRV)* sont proposés par les fournisseurs historiques d'électricité et de gaz : EDF et Engie ainsi que par les 162 entreprises locales de distribution (ELD).

A compter du 31 décembre 2020, les tarifs bleus C5 d'EDF seront supprimés pour les entreprises et collectivités publiques ayant plus de 9 salariés et/ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 M€. Même échéance pour la suppression totale des TRV gaz. Les fournisseurs historiques sont dans l'obligation d'informer leurs clients du passage en offres de marché et de l'existence du comparateur d'offres du médiateur de l'énergie.

Une opportunité pour payer moins et choisir une offre d'énergie verte !

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Etat des lieux de l'énergie consommée au niveau du patrimoine (liste des compteurs électriques, avec puissances souscrites, tarif, consommations)	Estimation du volume d'achat
☒	☒	2. Réflexion sur le groupement d'achat (qui ? à quelle échéance ? quels bâtiments ?), appel à manifestation d'intérêt, accompagnement	Optimisation du volume
☒	☒	3. Consultation & contractualisation	Achat d'énergie verte

Cibles :

Collectivités, voire grosses entreprises

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Ingénierie interne	0.2 ETP tous les 2 ans (budget à estimer)	

Aides financières mobilisables :

Néant

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de collectivités intégrées au groupement d'achat	Nombre de bâtiments/points de livraisons
	Part d'énergie verte achetée

	ATTENUATION	Planification
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL Communauté de Communes Mirecourt Dompaire Terr'EnR Société d'Économie Mixte Énergies Nouvelles des Vosges Centrales	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°4.2.1**

Intitulé de l'action	**Mener des études de faisabilité, proposer un portage juridique participatif et faciliter le financement**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 2 : Faire grandir les réseaux de chaleur existants et évaluer les nouvelles opportunités Mesure : Identifier et accompagner l'extension et la création de nouveaux réseaux de chaleur (bois, géothermie, chaleur fatale)
Référence Cit'ergie	*Mesure 1.2.1*
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 1.2.1 Identifier et accompagner l'extension et la création de nouveaux réseaux de chaleur*

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Intercommunalités et communes.	
Partenariats :	
Maîtres d'ouvrage privés et publics susceptibles de se raccorder aux réseaux.	
Référent EPCI de l'action :	
SEM TERR'ENR	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technicien : Jacques GRONDAHL**
CCMD	**Elus : Roland RUGA & Philippe FERRATIER / Technicien : Thierry JUNGKER**
CAE	**Elu : Patrick VILMAR / Technicien : Sami KRIOUCHE**

Objectifs territoriaux :
Le territoire du SCoT des Vosges Centrales se donne comme objectif d'atteindre un développement des EnR&R à hauteur de 46% des besoins énergétiques prévus en 2030.

Contexte :
Les réseaux de chaleur représentent un levier significatif de l'évolution du mix énergétique d'un territoire. Le SCoT des Vosges Centrales produit 1 450 GWh d'EnR&R en 2015, soit 23% de la consommation. 2% de la consommation d'énergie finale sont liés au réseau de chaleur localisé sur la commune d'Épinal. Le réseau qui mesure 31 km fournit en chaleur 6 747 équivalents logements. Le réseau de chaleur est alimenté à 80% par de la biomasse et à 20% par une chaudière gaz. Le développement de réseaux de chaleur « biomasse » tend à se mettre en concurrence avec les réseaux de gaz, qui sont à même d'être « décarbonés ». Leur développement peut être harmonisé dans le cadre d'une stratégie globale. A noter : une réflexion est en cours sur la commune de Mirecourt.

CAE	**CCMD**	**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒ ☒ ☒ ☒	☒ ☒ ☒ ☒	Actions en lien avec la fiche action 2.4.5 sur la structuration de la filière locale d'approvisionnement en bois et la fiche action 4.4.2. Club réseaux de chaleur. 1. Promouvoir la réalisation d'une étude d'opportunité de réalisation d'un réseau de chaleur dans le cadre de grosses opérations de rénovations/réhabilitations ou de créations de zones d'aménagement et dans chaque zone d'opportunité pré-identifiée par le SCoT 2. Etudier les possibilités de nouveaux raccordements sur les (micros) réseaux de chaleur existants, notamment en lien avec des besoins de changement de système de chauffage de bâtiments / équipements publics et logements sociaux 3. Proposer un montage participatif pour intégrer les collectivités dans la gouvernance et faciliter le financement du projet (subventions, tiers-investissement…) 4. Intégrer dans le PLU des recommandations sur le recours au réseau de chaleur et l'étude d'opportunité de réseau de chaleur	Elargir l'opportunité de créer des réseaux de chaleur ; arbitrer le développement de réseaux de chaleur par rapport au réseau de gaz Augmenter le nombre de bâtiments raccordés et la rentabilité des réseaux existants Mesurer la pertinence de réalisation de nouveaux réseaux de chaleur Garder la mémoire des résultats de ces études d'opportunité et inciter au raccordement

Cibles :
EPCI, communes, bailleurs sociaux

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Etude		
Action 2			
Action 3			
Action 4			

Aides financières mobilisables :

Climaxion, Fonds Chaleur

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'études d'opportunité / de faisabilité	Production annuelle par réseau de chaleur
Nombre de bâtiments raccordés	

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.3.1**
Intitulé de l'action	**Intégrer une démarche de réduction des déchets à la source par l'achat responsable et renforcer le tri sélectif au sein de l'ensemble des équipements communautaires**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 3 : Valoriser les déchets et économiser l'eau Mesure : Rendre la collectivité exemplaire dans sa gestion des flux (énergie, déchets, eau)	
Référence Cit'ergie	*Mesure 1.2.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*1.2.3. Optimiser le tri dans les bâtiments recevant du public / 1.2.3 Dupliquer les démarches de réduction des déchets à la source et renforcer le tri sélectif au sein de l'ensemble des équipements communautaires / 6.5.3 : réduire les déchets dans les crèches*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE et CCMD	
Partenariats :	
SICOVAD, ATELIER COCCI, Conseil Départemental des Vosges (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Stephane BISCH / Technicien : Jean Marc MEZUREUX**

CAE	Elu : Annick LAURENT Techniciens : Adeline EVAIN

-Objectifs territoriaux :

Réduire le volume de déchets éliminés en ordures ménagères résiduelles

Contexte :

Département des Vosges très mobilisé sur les déchets, via EVODIA, SICOVAD, etc. labellisé Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage. Nombreux partenaires sont susceptibles de contribuer à l'action.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Mise en place de contenants spécifiques pour le tri des déchets dans les équipements communautaires	Réduire le volume de déchets éliminés en ordures ménagères résiduelles
☒	☒	2. Sensibilisation des responsables des équipements communautaires a. Sensibilisation des agents b. Sensibilisation des visiteurs	
☒	☒	3. Dupliquer la démarche de la crèche Premiers Pas à Golbey pour supprimer les OM résiduelles dans les crèches du territoire : a. Couches lavables b. Zéro déchet d'emballage c. Compostage et élevage de poules d. Collecte sélective	Suppression des OM résiduelles Sensibiliser les agents et les familles

Cibles :

Usagers des équipements communautaires, agents,

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Achat équipements	3000	18000
Action 2	Animation	0.2 ETP	
Action 3	TEMPS HOMME	0.2 ETP	

Aides financières mobilisables :

Néant

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'actions d'animation	Nombre de personnes potentiellement sensibilisées
Nombre de participants	Redevances payées par la CAE pour l'enlèvement des déchets des équipements sportifs

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.3.2**
Intitulé de l'action	**Améliorer la gestion des flux des équipements communautaires (en particulier sur la gestion de l'eau potable et sur les équipements d'assainissement)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 3 : Valoriser les déchets et économiser l'eau Mesure : Rendre la collectivité exemplaire dans sa gestion des flux (énergie, déchets, eau)	
Référence Cit'ergie	*Mesures 3.3.2 & 3.3.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 3.3.3 Réaliser une étude sur l'état des équipements d'assainissement*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE et CCMD	
Partenariats :	
EDF, Service bâtiment mutualisé, Chambre d'agriculture	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Philippe LARCHER / Technicien : Thierry JUNGKER**
CAE	**Elu : David BOURQUIN / Technicien : Céline BREGIER**

Objectifs territoriaux :

Diminuer la facture énergétique générée par les systèmes d'assainissement

Contexte :

/

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	Effectuer un état des lieux des équipements d'assainissement et de leurs dépenses énergétiques	Optimiser l'exploitation des systèmes d'assainissement, Diminuer la facture énergétique générée par les systèmes d'assainissement ;
☒	☒	Utiliser des techniques telles que l'éco pâturage pour l'entretien des espaces verts des systèmes d'assainissement	Diminuer les coûts d'entretien des systèmes d'assainissement

Cibles :

Agents

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Etude	A définir	
Action 2	TEMPS HOMME Prestation	A définir	

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■												
Action 2			■											
Action 3				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
kWh consommés	
Temps passé par agent pour l'exploitation des systèmes d'assainissement	

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.3.3**
Intitulé de l'action	**Accompagner et planifier la préservation de la ressource pour garantir l'approvisionnement en eau dans un contexte de changement climatique**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 3 : Valoriser les déchets et économiser l'eau Mesure : Réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de la quantité d'eau	
Référence Cit'ergie	*Mesures 3.3.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 3.3.1 Accompagner et planifier la préservation de la ressource pour garantir l'approvisionnement en eau dans un contexte de changement climatique*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE et CCMD	
Partenariats :	
Agence de l'Eau (Rhin-Meuse ; Méditerranée Corse), Etablissement Public de Tête de Bassin (Saône et Madon ; Meurthe-Madon), Conseil Départemental des Vosges (Plan VASTE)	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Gérard GREPINET / Technicien : Thierry JUNGKER**

CAE	Elu : Frédéric DULOT / Techniciens : Céline BREGIER

Objectifs territoriaux :

Maintenir un volume d'eau suffisant dans les réserves aquifères du territoire pour garantir l'approvisionnement du territoire en eau potable

Contexte :

Le SDAGE a identifié la réserve des Grès du Trias comme sensible au dérèglement climatique.

Plusieurs études départementales pointent le gaspillage de la ressource en eau et le manque d'efficacité des systèmes et réseaux existants. Des premières mesures simples permettraient de répondre à la problématique.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒	☒ ☒	1. Proposer une opération collective de mise en place de récupérateurs d'eau pluviale individuels 2. Mener une campagne de sensibilisation	Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage de l'eau potable

Cibles :

Habitants

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	TEMPS HOMME + subvention	20 j A définir	
Action 2	Campagnes	2500 €	

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre de récupérateurs d'eau pluviale individuels mis en place	Estimation de l'eau potable économisée
Nombre d'évènements réalisés	Nombre de foyers touchés

	ADAPTATION	Accompagnement/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL Communauté de Communes Mirecourt Dompaire	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°4.3.4**
Intitulé de l'action	**Définir une stratégie de gestion des eaux (potable, pluviale, etc.) sur les nouvelles opérations d'aménagement**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 3 : Valoriser les déchets et économiser l'eau Mesure : Réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de la quantité d'eau	
Référence Cit'ergie	*Mesures 1.3.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 1.3.2 Définir une stratégie de gestion des eaux (potable, pluviale, etc.) sur les nouvelles opérations d'aménagement*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE et CCMD	
Partenariats :	
Agences de l'Eau (Rhin-Meuse ; Méditerranée Corse), Etablissement Public de Tête de Bassin (Saône et Madon ; Meurthe-Madon), CAUE, DDT des Vosges, SM SCoT des Vosges Centrales	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Gérard GREPINET / Technicien : Thierry JUNGKER**
CAE	**Elu : Christelle PAILLARD / Techniciens : Bertrand PERRIN**

Objectifs territoriaux :

Renforcer la résilience du territoire à la montée des précipitations résultant du dérèglement climatique et garantir de nouvelles opérations économes en eau potable.

Contexte :

L'étude de vulnérabilité au changement climatique indique que la sauvegarde de la ressource en eau est une priorité du territoire pour assurer sa résilience. Les futurs aménagements doivent intégrés pleinement cette problématique.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	**1.** Organisation d'une visite de sites et recueil de témoignages pour monter en compétence	Maîtriser le ruissellement pluvial sur les zones aménagées de la source à l'aval (création de noues, limitation de l'imperméabilisation, bassins de rétention…) pour limiter le risque d'inondations.
☒	☒	**2.** Définition du cahier des charges de gestion des eaux dans les futures opérations d'aménagement sur la base des retours d'expériences et du référentiel de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)	
☒	☒	**3.** Sensibilisation et accompagnement des aménageurs aux nouvelles prescriptions de la collectivité	Intégrer dans les futurs aménagements une gestion économe de l'eau potable, la récupération des eaux de pluie et un usage différencié des eaux de rinçage et de l'eau potable.

Cibles :

Aménageurs

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme Frais de transport	/	2 000 € 0,2 ETP
Action 2	Temps homme Frais d'édition		
Action 3	Temps homme		

Aides financières mobilisables :

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de visites de sites	Nombre de personnes présentes
Taux d'avancement de la rédaction du cahier de prescriptions	Nombre de destinataires du livrable
Nombre d'opérations accompagnées	

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°4.4.1**
Intitulé de l'action	**Mise en place de compteurs communicants en vue d'anticiper la coordination des réseaux d'énergie**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 4 : Optimiser les réseaux existants pour un mix énergétique soutenable et intelligent Mesure : Mieux connaitre l'état des réseaux existants pour accompagner plus finement les actions de transition énergétique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 3.1.1*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
ENEDIS, GRDF	
Partenariats :	
Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Épinal Centre Vosges, CAE, Syndicat d'Electrification des Vosges, PETR et Département des Vosges (coordinateurs du réseau des Maisons de Services Au Public, MSAP)	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Jacques GRONDAHL**
Objectifs territoriaux :	
Accompagner la mutation du réseau énergétique pour faciliter l'accueil des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)	

Contexte :

La gestion du réseau de distribution d'électricité est assurée par ENEDIS (anciennement ERDF), concédée contractuellement à l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité : le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

L'accueil des EnR&R nécessite d'adapter au maximum la distribution de l'énergie produite aux besoins énergétiques des activités du territoire. Première brique des réseaux de demain au niveau du réseau électrique basse tension, le déploiement du compteur *Linky* va améliorer leur observabilité et leur pilotage. Il va également contribuer à l'équilibre offre/demande d'électricité et permettra l'optimisation des services de maintenance du réseau.

Le réseau de gaz, dont la gestion déléguée est confiée à GRDF, est également stratégique pour anticiper l'accueil de nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables, à la fois en termes de chauffage des bâtiments, de mobilité, que de stockage de la production d'électricité intermittente. Ces évolutions nécessitent également l'implantation de compteurs communicants, dénommés *Gazpar*. Dans les Vosges, le déploiement des compteurs *Linky* (respectivement *Gazpar)* a commencé à Épinal en 2017 (respectivement 2019). Les compteurs devraient être déployés sur l'ensemble du département à l'horizon 2021 pour permettre une meilleure maîtrise de l'énergie.

Des actions pédagogiques et de vulgarisation ont été diffusées par le réseau des MSAP pour la création de l'interface client et les gestionnaires de réseaux ont conventionné avec l'ALEC d'Épinal Centre Vosges, pour un accompagnement du grand public sur les actions d'informations et de maîtrise de l'énergie qui peuvent en découler.

ENEDIS	GRDF	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Finalisation du déploiement des compteurs communicants	Mailler l'ensemble du territoire
☒	☒	2. Présentation au territoire des nouvelles fonctionnalités découlant de ce nouveau système de gestion	Compréhension de la plus-value du nouveau système de gestion et de ses limites, voire des risques associés
☒	☒	3. Communiquer sur les enjeux du déploiement des compteurs avec l'appui des collectivités	Clarifier le rôle des compteurs Linky et répondre aux polémiques initiées par les groupes citoyens et associations de consommateurs
☒	☒	4. Intégrer les nouvelles fonctionnalités du réseau dans la stratégie énergétique territoriale	Prise en compte de la nouvelle technologie par les collectivités

Cibles :

1. en interne des collectivités au niveau des techniciens et des élus concernés
2. auprès du grand public avec l'appui des collectivités

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	/	/	/
Action 2			

Action 3			
Action 4			

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	FIABLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de compteurs déployés sur le territoire, par commune	Obtention des données de consommation/production énergétique issues des compteurs
Nombre de présentations réalisées	Couverture médiatique des évènements
Définition de nouvelles actions de transition énergétique sur la base des nouvelles fonctionnalités	

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°4.4.2**
Intitulé de l'action	**Club réseaux de chaleur pour échanger et retour d'expérience pour les communes ayant déjà un RC et les communes en réflexion et/ou des projets**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 4 : Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets) Sous-axe 4 : Optimiser les réseaux existants pour un mix énergétique soutenable et intelligent Mesure : Mieux connaitre l'état des réseaux existants pour accompagner plus finement les actions de transition énergétique	
Référence Cit'ergie	*Mesure 5.1.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*5.1.3 création d'un cluster micro-réseaux de chaleur*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE, CCMD et Département	
Partenariats :	
Communes ayant un micro-réseau de chaleur et qui le gère en autonomie (absence de DSP), CCMD	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Philippe FERRATIER / Technicien : Thierry JUNGKER**
CAE	**Elu : Stéphanie POIRIER / Technicien : Adeline EVAIN et Sami KRIOUCHE**
Objectifs territoriaux :	
Monter en compétence sur une gestion vertueuse liée à ce type d'équipement et renforcer la filière des micro-réseaux de chaleur bois.	

Contexte :

Les réseaux de chaleur représentent un levier significatif de l'évolution du mix énergétique d'un territoire.

Le territoire du SCoT des Vosges Centrales produit 1 450 GWh d'EnR&R en 2015, soit 23% de la consommation. Certaines communes membres de la CAE située dans le sud du territoire possèdent des micro-réseaux de chaleur et ce, depuis parfois plus d'une génération. Ces communes gèrent directement leur propre réseau que ce soit au niveau de l'investissement, de la maintenance ou de l'approvisionnement.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Recensement des acteurs autour de « réseaux de chaleur » sur le territoire : communes ayant déjà un RC ou une chaudière biomasse.	- Créer des échanges et un partage sur des retours d'expérience pour améliorer les bonnes pratiques - Renforcer la filière des micro-réseaux de chaleur - Se faire rencontrer de potentiels porteurs de projets conjoints de RC
☒	☒	2. Création d'un club « réseaux de chaleur »	
☒	☒	3. Animation du club	
		4. Ouvrir le cluster aux communes en réflexion	

Cibles :

Les élus, associés à la personne référente des communes membres de la CAE, possédant un réseau de chaleur ou une chaudière biomasse.

Dans un deuxième temps, inviter les communes ayant un projet et/ou une réflexion sur le réseau de chaleur.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	1 Animateur + animation	20 j + 300 €	
Action 2			
Action 3			

Aides financières mobilisables :

Néant

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FAIBLE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre d'actions d'animation	Production annuelle par réseau de chaleur
Nombre de participants	

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°5.1.1**
Intitulé de l'action	**Améliorer la coordination des réseaux (intermodalité, construire une offre globale)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 1 : Consolidation et structuration des transports en commun Mesure : Optimiser l'offre en transport en commun	
Référence Cit'ergie	*Mesure 4.2.3*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 4.2.3 Améliorer la coordination des réseaux (intermodalité, construire une offre globale)*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE, CCMD	
Partenariats :	
Région Grand Est	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Cécile TOPART**
CAE	**Elu : Patrick NARDIN / Technicien : Thomas PEIGNARD**
Objectifs territoriaux :	
Les objectifs transversaux du Plan Climat consistent en une réduction des consommations en énergie finale de 61% entre 2012 et 2030 sur le transport de personnes, soit +8,5% sur l'usage des transports en commun, +4% sur les modes actifs et -11% sur l'usage de la voiture (-3,5% de trafic voiture) entre 2012 et 2030. La CAE se donne comme objectif de simplifier l'utilisation des transports publics sur son territoire afin de les rendre globalement plus attractifs et de faciliter le report modal. Il s'agit de construire une offre globale de transport appuyée sur le TER et de sortir des logiques de réseaux.	

Contexte :

Depuis la Loi Notre, la Région est chef de file des mobilités et forme un tandem de compétence avec les AOM, le Département n'étant plus compétent en transport. Depuis son passage à 78 communes, la CAE est le 8ème EPCI de la Région Grand Est : se retrouvent ainsi sous sa compétence plusieurs lignes interurbaines de transport et de nombreux circuits scolaires. Ces transports routiers interurbains, ajoutés au réseau urbain Imagine et à la desserte TER du territoire forment une offre composite de transport, mais générant 6,1 Millions de voyages par an.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Dans le cadre du PDU, définition et mise en œuvre d'une stratégie de coordination et d'intégration des offres de transport.	Construire une offre du point de vue de l'utilisateur, intégrer l'information voyageur, la billettique et la tarification, développer les complémentarités de réseau.

Cibles :

Habitants, actifs et visiteurs du territoire

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps Homme		

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Adoption de la stratégie (via le PDU)	Nombre global de voyages
Mise en place de l'intégration billettique	Nombre de voyages multi-réseaux
Mise en place de l'intégration tarifaire	
Mise en place de la communication globale	

Mise en place d'un nouveau schéma de transport	

	ATTENUATION	Planification
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°5.2.1**

Intitulé de l'action	**Structurer un réseau d'infrastructures de recharge électrique (IRVE) notamment par une meilleure connaissance de l'offre et de la demande sur le territoire**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 2 : Développement des modes actifs et des mobilités décarbonées Mesure : Accompagner / accélérer le déploiement de motorisation propres
Référence Cit'ergie	*Mesure 4.3.4*
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 4.3.4 Structurer un réseau d'infrastructures de recharge électrique (IRVE) notamment par une meilleure connaissance de l'offre et de la demande sur le territoire*

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :
CAE, CCMD, Syndicat d'Electrification des Vosges, communes
Partenariats :
ENEDIS – opérateurs d'infrastructure de recharge – Région Grand Est - Club AVERE (le club des collectivités électromobiles) *// à confirmer : CCI, représentant des constructeurs automobiles*

Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Nathalie BABOUHOT/ Technicien : Cécile TOPART**
CAE	**Elu : Patrick NARDIN / Technique : Thomas PEIGNARD**

Objectifs territoriaux :

Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. Un taux de 46% d'énergie renouvelable et de récupération dans la consommation d'énergie est visé pour 2030.

Contexte :

La mobilité fait partie des secteurs leviers déterminants pour l'évolution du mix énergétique du territoire. Le transport routier est encore très dépendant des carburants fossiles (essence et diesel). La mobilité électrique qui connait un essor depuis plusieurs années est une des pistes pour le développement d'une mobilité moins carbonée. Elle nécessite toutefois l'existence d'un réseau efficace de bornes de recharge adapté aux besoins des usagers.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Inventaire des IRVE présentes sur le territoire et suivi des besoins (kWh d'électricité annuelle consommée)	Garantir une distance maximale entre 2 points de recharges de 30 km
☒	☒	2. Etude de la demande sur le territoire en termes de mobilité électrique (dynamique sur le parc de véhicules du territoire, zones blanches, diversité des usages), ainsi que de la compatibilité avec le réseau ENEDIS et la possibilité d'un approvisionnement direct par des EnR.	
☒	☒	3. Lancement de groupements de commande pour la poursuite du déploiement des bornes électriques publiques	
☒	☒	4. Mise en place d'une charte d'interopérabilité des IRVE sur le territoire : définir un cadre commun et des engagements de service Cf. charte proposée par l'AFIREV	

Cibles :

Collectivités détentrices de la compétence pour la création, l'entretien et l'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques

Opérateurs d'infrastructure de recharge

Gestionnaires de réseaux (ENEDIS)

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme		
Action 2			
Action 3			
Action 4			

Aides financières mobilisables :

Financements ENEDIS pour le déploiement de nouvelles bornes

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■												
Action 2			■	■										
Action 3					■	■								
Action 4							■	■	■	■	■	■	■	■

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de bornes publiques déployées	Pourcentage de la consommation d'électricité du secteur des transports routiers
	Vente de véhicules électriques

	ATTENUATION	Accompagne-ment/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°5.2.2**
Intitulé de l'action	**Impulser une dynamique « mobilité décarbonée » (bioGNV, hydrogène)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 2 : Développement des modes actifs et des mobilités décarbonées Mesure : Accompagner / accélérer le déploiement de motorisation propres	
Référence Cit'ergie	*Mesure 4.1.2*	
Fiche Cit'ergie CAE		

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Chambre d'Agriculture des Vosges – Département des Vosges (Plan VASTE)	
Partenariats :	
GRDF - GRT – DSP réseau de transports urbains – CAE - SEM TERR'ENR – Région Grand Est – Constructeurs de stations d'avitaillement	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Technicien : Jacques GRONDAHL**
Objectifs territoriaux :	
Le SCoT des Vosges Centrales s'est donné comme objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050. Un taux de 46% d'énergie renouvelable et de récupération dans la consommation d'énergie est visé pour 2030. Améliorer la qualité de l'air liée au transport, principal émetteur d'oxyde d'azote (NO_x) du territoire.	

Contexte :

La mobilité fait partie des secteurs leviers déterminants pour l'évolution du mix énergétique du territoire. Le transport routier est encore très dépendant des carburants fossiles (essence et diesel). En comparaison à la norme Euro 6, le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer de 50% les NO_x et de 95% les particules fines (*source : études ADEME*).

La Région a défini un schéma stratégique sur la biomasse, incluant une stratégie de développement de la méthanisation à l'horizon 2030, qui confie le pilotage d'une douzaine d'actions aux Chambres d'Agriculture. Un schéma directeur sur la méthanisation est en cours de définition par le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture des Vosges ; il identifie plusieurs réseaux exploitables, dont ceux de Charmes et d'Épinal, et prévoit le développement de la mobilité verte à travers l'implantation de stations d'avitaillement.

Plusieurs transporteurs se sont déjà engagés dans la démarche à l'exemple de MAUFREY qui disposera d'une flotte d'une centaine de camions au GNV, mais aussi MGE qui projette l'acquisition d'une flotte d'une vingtaine de camions.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Mettre en place une structuration pour réunir les acteurs pertinents autour des sujets de la mobilité décarbonée (groupe de travail, club, réseau…), réunissant les usagers, les collectivités, les entreprises (constructeurs, fabricants exploitants…)	Créer une culture commune, partager les enjeux
☒	☒	2. Préfigurer une stratégie de mobilité décarbonée sur le territoire en accord avec le schéma de développement biométhane du Département et réaliser un Benchmark (sensibilisation, visite d'opérations exemplaires)	Partager une vision stratégique et des objectifs à court et moyen termes ; identifier les actions emblématiques prioritaires
☒	☒	3. Participation des collectivités à la mise en place d'un projet exemplaire (hydrogène ou bioGNV) : recenser les flottes captives privées ou publiques susceptibles de participer à ce projet (en réponse à un appel à projets national).	Favoriser l'émergence de conversion de flottes : bus, cars, bennes à ordure et flottes de poids lourds
☒	☒	4. Réflexion sur le renouvellement de la DSP de la flotte *IMAGINE le Bus* de la CAE, rédaction du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres	Intégrer une des principales opportunités d'actions de la CAE à la réflexion

Cibles :

EPCI, transporteurs de biens et de personnes, Syndicat de déchets

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps homme		
Action 2	Temps homme		
Action 3	Investissement financier		

Aides financières mobilisables :
Aide régionale CLIMAXION (ADEME, Région)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Affichage de la structuration des acteurs	Nombre d'acteurs associés à la démarche de réflexion sur la mobilité décarbonée
Nombre de stations d'avitaillement et de bornes de recharges implantées sur le territoire	
Nombre de flottes converties	

	ATTENUATION	Accompagne-ment/animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL — Communauté de Communes Mirecourt Dompaire	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°5.2.3**
Intitulé de l'action	**Réduire l'empreinte carbone des flottes de véhicules des collectivités**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 2 : Développement des modes actifs et des mobilités décarbonées Mesure : Accompagner / accélérer le déploiement de motorisations propres	
Référence Cit'ergie	*Mesure 4.1.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 4.1.2 Réduire l'empreinte carbone des flottes de véhicules des collectivités* *Autres fiches en lien : Mise à disposition de Vélibois pour les agents*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE/CCMD	
Partenariats :	
Région Grand Est - ADEME	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Nathalie BABOUHOT/ Technicien : Cécile TOPART / Thierry JUNGKER**
CAE	**Elu : Patrick NARDIN - Technicien : Thomas PEIGNARD**
Objectifs territoriaux :	
Les objectifs transversaux du Plan Climat consistent en la réduction des consommations en énergie finale de 61% entre 2012 et 2030 sur le transport de personnes, soit +8,5% sur l'usage des transports en commun, +4% sur les modes actifs et -11% sur l'usage de la voiture (-3,5% de trafic voiture) entre 2012 et 2030. Réduire les émissions des véhicules des collectivités en favorisant l'usage des VAE, des transports en commun et du covoiturage pour les déplacements professionnels, améliorer la qualité environnementale des véhicules et favoriser l'écoconduite.	
Contexte :	

Dans le cadre de leur Plan de Déplacements Employeurs, la CAE et la CCMD préparent des actions favorisant le report modal pour les déplacements professionnels. En accompagnant les autres administrations du territoire à s'engager dans un Plan de Mobilité Employeurs, elles les encouragent à réduire l'empreinte carbone de leurs flottes.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒ ☒	☒ ☒	1. Adopter des Plans de Mobilité Employeurs prenant en compte la question des déplacements professionnels. 2. Accompagner les autres administrations du territoire à élaborer des Plans de Mobilité prenant en compte les déplacements professionnels	Report vers les transports en commun, le vélo et le covoiturage pour diminuer l'usage de la flotte des collectivités Diminuer la consommation des véhicules

Cibles :

Agents de la CAE et de la CCMD et des administrations du territoire.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	ETP / investissement/fonctionnement		
Action 2	ETP		

Aides financières mobilisables :

Programme Ambassadeurs de la Mobilité

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	FAIBLE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Adoption d'un Plan de Mobilité Employeur par la CCMD et la CAE	Kilomètres réalisés par les véhicules de service de la CCMD et de la CAE
Elaboration d'un Plan de Mobilité Employeurs par les autres administrations du territoire	Consommation des véhicules de service de la CCMD et de la CAE

	ATTENUATION/ ADAPTATION	Accompagnement/ animatio
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°5.2.4**
Intitulé de l'action	**Elaborer et mettre en œuvre un Plan Vélo intercommunal**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 2 : Développement des modes actifs et des mobilités décarbonées Mesure : Accompagner et développer les modes actifs	
Référence Cit'ergie	*Mesure 4.3.2*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiches 4.3.2 Elaborer un Plan vélo intercommunal et assurer sa mise en œuvre + Autres fiches en lien :* *Fiche Racks à vélo à proximité des sites publics + Location de vélos au parking St Michel + Vilvolt*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE, CCMD, CD 88 et Communes	
Partenariats :	
Communes, Région Grand Est, ADEME	
Référent EPCI de l'action :	
CAE	**Elu : Patrick NARDIN / Technicien : Elodie MARTIN**
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Cécile TOPART / Thierry JUNGKER**
Objectifs territoriaux :	
Les objectifs transversaux du Plan Climat consistent en la réduction des consommations en énergie finale de 61% entre 2012 et 2030 sur le transport de personnes, soit +8,5% sur l'usage des transports en commun, +4% sur les modes actifs et -11% sur l'usage de la voiture (-3,5% de trafic voiture) entre 2012 et 2030. Développer la pratique du vélo sur l'ensemble des territoires intercommunaux, notamment celle du VAE	
Contexte :	

Lauréate de l'AAP Vélos et Territoires en 2019, la CAE s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Vélo à l'échelle de son territoire. Il devra définir des objectifs de desserte et de liaisons cyclables afin d'améliorer progressivement la cyclabilité du territoire. Il déterminera les aménagements à réaliser en s'adaptant au contexte local.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Elaboration du Plan vélo de la collectivité	Projeter le maillage futur du territoire et permettre le développement de la cyclabilité
☒	☒	2. Mise en œuvre du Plan vélo de la collectivité	Aménager des itinéraires cyclables sécurisés sur l'ensemble du territoire

Cibles :

Habitants, actifs et visiteurs du territoire,

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Etude	50 k€	50€
Action 1	Temps homme	1ETP	1ETP
Action 2	Etude	50k€	

Aides financières mobilisables :

ADEME et Régions (déjà mobilisées) 50% de financement ADEME sur ETP et étude

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1	■	■	■	■	■	■								
Action 2			■	■	■	■	■	■	■	■				

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Adoption du Plan vélo	km d'aménagements cyclables réalisés

	ATTENUATION	Accompagnement/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°5.2.5**
Intitulé de l'action	**Poursuivre et développer les aides liées à l'écomobilité (soutien à l'achat de Vélos à Assistance Electrique : VAE, Vilvolt)**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 2 : Développement des modes actifs et des mobilités décarbonées Mesure : Accompagner et développer les modes actifs	
Référence Cit'ergie	*Mesures 4.3.2 et 4.3.4*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiches 4.3.2 Poursuivre et développer les aides liées à l'acquisition de VAE et 4.3.4 + Autres fiches en lien : Vilvolt, Prime indemnité kilométrique vélo pour les agents*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE, CCMD	
Partenariats :	
Communes, Région Grand Est, ADEME	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technicien : Florian MERLIN**
CAE	**Elu : Patrick NARDIN / Technicien : Elodie MARTIN**
Objectifs territoriaux :	
Les objectifs transversaux du Plan Climat consiste en la réduction des consommations en énergie finale de 61% entre 2012 et 2030 sur le transport de personnes, soit +8,5% sur l'usage des transports en commun, +4% sur les modes actifs et -11% sur l'usage de la voiture (-3,5% de trafic voiture) entre 2012 et 2030. Développer la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire des intercommunalités notamment celle du VAE	
Contexte :	

Lauréate de l'AAP Vélos et Territoires en 2019, la CAE s'est engagée sur un programme de développement des mobilités actives dont le développement de la pratique du VAE et sa diffusion auprès de la population. Pour cela, elle poursuit son dispositif d'aide à l'achat de VAE engagé depuis 2014 et qui a déjà permis ou facilité l'acquisition de 2 885 vélos par ses habitants pour un montant d'aide total de 706 961,66 € fin 2019.
De plus la CAE a lancé Vilvolt, le service de location longue durée de VAE en octobre 2019 avec une première acquisition de 50 vélos. Les objectifs de la CAE en la matière sont de faire découvrir les avantages du VAE pour une mobilité quotidienne alternative à la voiture, sur l'ensemble de son territoire, y compris les communes les moins denses. Fin 2019, le taux de commercialisation de Vilvolt est de 58,3%. En fonction de la réussite commerciale du service, ce dernier pourra se développer vers un parc de 250 vélos à l'horizon 2021.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Dans le cadre du PDU, poursuivre les aides financières à l'acquisition de VAE sur le territoire	Faciliter l'acquisition de VAE par les habitants pour leurs déplacements du quotidien.
☒	☒	2. Dans le cadre du PDU, développer le service Vilvolt de location de VAE	Faire découvrir le VAE pour les déplacements utilitaires

Cibles :

Habitants, actifs et visiteurs du territoire, entreprises et collectivités

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	Temps Homme	1 ETP – 22 k€	66 k€ (2019-2021)
	Subventions VAE	175k€	875 k€
Action 2	Vilvolt		378k€ (2019-2021)

Aides financières mobilisables :

ADEME et Régions (déjà mobilisées)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
FORT	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
Nombre de dossiers de subvention aux VAE engagés	Nombre de VAE acquis
Total subventions et nombre de vélos subventionnés	
Nombre de vélos proposés à la location (Vilvolt)	Nombre d'abonnés et de communes de résidence
Taux de commercialisation Vilvolt	% d'abonnés passant à l'achat

	ATTENUATION	Accompagne-ment/animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°5.2.6**
Intitulé de l'action	**Encourager et accompagner les établissements scolaires qui favorisent la marche et le vélo**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 2 : Développement des modes actifs et des mobilités décarbonées Mesure : Accompagner et développer les modes actifs	
Référence Cit'ergie	*Mesure 4.3.4*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 4.3.4 Encourager et accompagner les établissements scolaires qui favorisent la marche et le vélo*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
CAE/CCMD	
Partenariats :	
Région Grand Est - ADEME	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG – Technicien : Sophie ANTOINE**
CAE	**Elu : Patrick NARDIN - Technicien : Cécile TOPART**
Objectifs territoriaux :	
Les objectifs transversaux du Plan Climat consistent en la réduction des consommations en énergie finale de 61% entre 2012 et 2030 sur le transport de personnes, soit +8,5% sur l'usage des transports en commun, +4% sur les modes actifs et -11% sur l'usage de la voiture (-3,5% de trafic voiture) entre 2012 et 2030. La CAE et la CCMD se donnent comme objectif d'accompagner les établissements scolaires volontaires dans l'élaboration de Plans de Déplacements afin de favoriser la marche et le vélo.	

Contexte :

Action prévue dans le cadre du Programme Ambassadeurs de la mobilité			
CAE	**CCMD**	**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒ ☒ ☒ ☒	☒ ☒ ☒ ☒	1. Faire connaitre les Plan de Déplacements aux établissements scolaires du territoire 2. Accompagner les établissements scolaires souhaitant élaborer un Plan de déplacements en leur apportant des outils informatiques et méthodologiques, ainsi que des propositions d'actions. 3. Concentrer les ressources pédagogiques, d'animation et d'action sur la thématique des mobilités et les mettre à disposition des établissements scolaires 4. Organiser des temps d'animation sur la thématique des mobilités tels que le défi « A l'école j'y vais à Vélo »	Sensibiliser le grand public en passant par les scolaires

Cibles :

Etablissements scolaires primaires et secondaires

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1	ETP		
Action 2	ETP		
Action 3	ETP		
Action 4	ETP – fonctionnement	1000€	2000€

Aides financières mobilisables :

/

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
MODERE	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
Nombre d'établissements scolaires engagés dans la démarche	Nombre de classes participantes
Nombre d'établissements participant au défi	Nombre de personnes touchées

	ATTENUATION	Accompagnement/ animation
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	**FICHE ACTION n°5.3.1**
Intitulé de l'action	**Animation et valorisation de la plateforme Mobil'Clic**	
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 3 : Mise en valeur et communication des services de mobilité Mesure : Promouvoir les mutations de la mobilité individuelle	
Référence Cit'ergie	*Mesure 4.1.1*	
Fiche Cit'ergie CAE	*Fiche 4.1.1 Animer et valoriser la plateforme Mobil'Clic*	

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
Département des Vosges (Plan VASTE), Région Grand Est	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technique : Cécile TOPART**
CAE	**Elu : Patrick NARDIN / Technique : Cécile TOPART**
Objectifs territoriaux :	
Les objectifs transversaux du Plan Climat sont une réduction des consommations en énergie finale de -61% entre 2012 et 2030 sur le transport de personnes, dont +8,5% sur l'usage des transports en commun, +4% sur les modes actifs et -11% sur l'usage de la voiture (-3,5% de trafic voiture) entre 2012 et 2030.	

Contexte :			
Dans la lignée de la plateforme « Cœur des Vosges Mobilité », le site Mobil'clic a vocation a vocation à être une plateforme mobilité à destination des habitants, regroupant sur un même site l'ensemble des informations liées aux mobilité sur le territoire des Vosges Centrales.			
CAE	**CCMD**	**Description de l'action :**	**Objectifs visés :**
☒	☒	1. Mettre en ligne le site Mobil'clic avec les fonctionnalités suivantes : - Calculateur d'itinéraire en lien avec Fluo.eu - Outil destiné aux employeurs pour calculer le bilan des déplacements domicile-travail de leurs employés, calculer le potentiel de covoiturage et d'usage des transports en commun, et leur proposer une solution de covoiturage - Outil recensant les évènements du territoire avec calculateur d'itinéraire intégré et widget générable par l'organisateur d'évènement - Outil d'amélioration de l'offre de mobilité donnant la parole aux usagers	Donner accès à une information claire sur l'offre de mobilité sur le territoire aux habitants, entreprises et acteurs du territoire. Mettre à disposition de nouveaux outils pour permettre la hausse de l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle
☒	☒	2. Adapter la plateforme aux évolutions de l'offre	
☒	☒	3. Assurer la fonctionnalité de l'outil par sa maintenance	
Cibles :			
Grand public			
Budget estimé et principaux postes de dépenses :			

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Temps homme	0.2 ETP (répartis entre plusieurs agents et élus)	0€

Aides financières mobilisables :
Programme régional mobilisé : *Ambassadeur mobilité* (ADEME, Région)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														
Action 3														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :

Impact gaz à effet de serre	Impact polluants atmosphériques	Impact séquestration carbone
MODERE	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de réalisation choisis	Indicateurs d'impact choisis
date et nature de mise à jour de la plateforme	Nombre de visiteurs du site
	Nombre d'entreprises réalisant leur bilan sur le site
	Nombre de widgets générés
	Nombre de recherches d'itinéraires réalisées

	ATTENUATION	Accompagnement/ animation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL Communauté de Communes Mirecourt Dompaire	**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**	**FICHE ACTION n°5.3.2**

Intitulé de l'action	**Encourager les employeurs privés et publics à s'engager dans des Plans de Déplacements**
Axe stratégique en lien avec l'action	Axe 5 : Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous Sous-axe 3 : Mise en valeur et communication des services de mobilité Mesure : Promouvoir les mutations de la mobilité individuelle
Référence Cit'ergie	*Mesures 4.2.3 & 4.1.1*
Fiche Cit'ergie CAE	*4.3.4 Encourager les employeurs privés et publics à s'engager dans des Plans de Déplacements*

Porteur de projet / Maîtrise d'ouvrage :	
Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE), Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (CCMD)	
Partenariats :	
Département des Vosges (Plan VASTE), Région Grand Est	
Référent EPCI de l'action :	
CCMD	**Elu : Jean VAUBOURG / Technique : Cécile TOPART**
CAE	**Elu : Patrick NARDIN / Technique : Cécile TOPART**
Objectifs territoriaux :	
Les objectifs transversaux du Plan Climat sont une réduction des consommations en énergie finale de -61% entre 2012 et 2030 sur le transport de personnes, dont +8,5% sur l'usage des transports en commun, +4% sur les modes actifs et -11% sur l'usage de la voiture (-3,5% de trafic voiture) entre 2012 et 2030.	

Contexte :
Action en cours de réalisation dans le cadre du *Programme Ambassadeur de la mobilité*.

CAE	CCMD	Description de l'action :	Objectifs visés :
☒	☒	1. Réalisation d'un bilan des déplacements domicile-travail des agents (kilomètres effectués, émissions de GES, temps passé dans les transports) et d'une enquête de recensement des besoins, contraintes et souhaits des agents sur leurs déplacements de demain.	Recenser les besoins et sensibiliser les agents à l'initiative de la collectivité.
☒	☒	2. Concertation des agents et des chefs de service	Etablir un plan d'action adapté aux besoins et contraintes des agents et des services.
☒	☒	3. Mise en place d'un plan d'action dans une logique S.M.A.R.T	
☒	☒	4. Suivi et réajustement éventuel de certaines actions	

Cibles :

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

	Type de dépense	Montant annuel unitaire	Montant sur 2020-2025
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4	Temps homme	0.2 ETP (répartis entre plusieurs agents et élus)	0€

Aides financières mobilisables :

Programme régional mobilisé : *Ambassadeur mobilité* (ADEME, Région)

Echéancier (par semestre) :

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Action 1														
Action 2														

Action 3														
Action 4														

Appréciation des impacts air-climat-énergie :		
Impact gaz à effet de serre	**Impact polluants atmosphériques**	**Impact séquestration carbone**
FORT	MODERE	NEUTRE

Indicateurs de suivi :	
Indicateurs de réalisation choisis	**Indicateurs d'impact choisis**
nombre d'entreprises/administrations touchées	Nombre d'agents concertés
	Taux de réalisation des actions des Plans de Déplacements